



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE

THIAIS

(Département du Val-de-Marne)

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020**

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 31
L'an deux mil
vingt

L'an deux mil vingt le 1^{er} octobre, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 25 septembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans le complexe municipal sis 56 rue de la Saussaie (délocalisation en raison de la pandémie de Covid-19), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

Monsieur le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ETAIENT PRESENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mmes TORCHEUX – OSSARD – MM. SEGURA – LE BOT – Mme BOCHEUX – M. LAFOSSE – Mme DONA – Mme PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mme HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER – LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION – MM. PATRY – TIPHAGNE

ABSENTS : M. CAUSSIGNAC (procuration à M. CURLIER-ANDRADE) – Mmes HAMADA-LARKEY (procuration à M. BEUCHER) – DUTEIL (procuration à Mme LEURIN-MARCHEIX) – M. BOUMOULA (procuration à M. DUMONT)

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Virginie LEURIN-MARCHEIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Louise HADDAD est arrivée à 21h02.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Monsieur le Maire : « Des conseillers municipaux souhaitent-ils faire des observations ou des remarques quant au compte-rendu de la séance précédente ? »

Madame LE SOUFFACHE : « Monsieur le Maire, je souhaite en effet, faire des observations sur le PV du Conseil Municipal du 2 juillet 2020. Mais avant, avez-vous, vous-même, des compléments de réponse à apporter ? »

Monsieur le Maire : « J'ai invité les membres de cette assemblée qui le désiraient à faire des observations. Je me tiens donc dans l'attente de celles-ci. »

Madame LE SOUFFACHE : « Dont acte. Je me permets donc de vous reposer certains questionnements dans ledit PV, qui étaient restés sans réponse de votre part depuis le 2 juillet dernier. Est-ce que le contenu du PV du Conseil Municipal du 21 janvier 2020, non validé, est légitime ? Pouvez-vous nous faire parvenir les pièces des dossiers sous format électronique ? Si oui, à partir de quand ? Quid de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées et l'article 11 du Règlement intérieur ? »

Monsieur le Maire : « Le compte-rendu de la séance du 21 janvier concernait la mandature précédente. Le Conseil Municipal, nouvellement constitué, suite aux élections municipales du 15 mars 2020, ne peut donc valablement approuver son contenu. C'est tout-à-fait légal puisqu'il a été notifié aux membres de l'Assemblée et que les mesures de publicité ont été respectées. Pour le reste, vos questions seront débattues en cours de séance, il ne s'agit pas d'observations relatives à l'approbation du précédent compte-rendu.

Je répète ma question : avez-vous des remarques ou annotations à porter sur le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2020 ? »

Madame LE SOUFFACHE : « Tout-à-fait, Monsieur le Maire, page 3, dans le deuxième paragraphe, vous avez cité : "*Madame LE SOUFFACHE, il semblerait que vous n'ayez toujours pas bien compris le fonctionnement de notre assemblée. Je le rappelle, ici, les conseillers municipaux posent des questions, votent favorablement ou non, mais il n'est pas question d'amendements.*" Monsieur le Maire, je vous invite à lire le règlement intérieur, dont nous attendons la version validée en Conseil Municipal, et plus précisément l'article 25, relatif aux amendements, et d'en tenir, car on pourrait croire que vous êtes le seul, ici à fixer les règles, selon votre bon vouloir.

Page 3 encore, dans l'avant-dernier paragraphe, vous avez indiqué rendre "*compte régulièrement de l'utilisation des moyens mis à la disposition de ceux qui sont en situation de précarité*". Qu'entendez-vous par « régulièrement », Monsieur le Maire ?

Page 22, le vote, point 7, par 6 voix contre. Il y a quand même le résultat de notre vote qui n'est pas pris en compte. Concernant aussi mes collègues de l'opposition, le résultat de notre vote n'est pas indiqué dans le procès-verbal.

Page 41, je lis « *le recrutement d'un travailleur social* », ce qui n'est pas ce que j'ai cru entendre ce jour-là, à mon interrogation concernant l'embauche d'une assistante sociale. Je vous remercie également de nous indiquer la différence, en ce qui concerne l'accompagnement des personnes en difficulté, quand on embauche un travailleur social ou une assistante sociale.

En lien avec le point 3 du dernier Conseil Municipal, je n'ai pas répondu à votre courriel du 3 août dernier, me demandant personnellement de me prononcer clairement et publiquement sur le projet RATP, me relançant, alors que, comme dit, lors de la séance, je me suis exprimée en vous indiquant que je ne prendrai pas part à ce vote, ni aux échanges, du fait que je travaille à la RATP. Les lois ont changé, et se sont durcies avec des peines de prison et amendes pour prises d'intérêt, conflits d'intérêt. J'encourage donc vivement tous les membres du Conseil Municipal, à se former, éthiquement parlant, afin de se protéger de toute poursuite juridique.

Je n'ai pas pu assister à la dernière Commission des Finances. Dans le règlement intérieur, article 8, avant-dernier paragraphe, il est précisé qu'un compte-rendu sera remis aux membres dans les 8 jours qui suivent. Merci de mettre cela en application.

Je souhaite aussi que le sujet « agenda », que vous aviez évoqué, normalement en fin de Conseil Municipal, soit désormais placé au début, comme ça, on n'oubliera pas, comme la dernière fois.

Enfin, Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à deux courriels, envoyés pour l'un le 4 août, par Monsieur Jean LONY, et pour l'autre, le 7 septembre, par Patrick ROBILLARD, une relance ayant été faite le 21 septembre. Le règlement intérieur de la présente mandature intégrait les questions écrites dans un délai de réponse. Nous proposons de les réintégrer, dans la version modifiée, à venir, du règlement intérieur. »

Monsieur le Maire : « Nous prenons note des quelques remarques formulées, qui ne concernent pas directement l'approbation du compte-rendu de la dernière séance, pas plus que vos autres questionnements qui n'ont rien à voir avec l'approbation du compte-rendu de la précédente séance

Trois questions diverses m'ont, par ailleurs, été adressées par le groupe de Madame LE SOUFFACHE. Nous les évoquerons en fin de séance. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU- Mme HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER

Par 4 voix CONTRE : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION

Par 2 voix ABSTENTION : MM. TIPHAGNE – PATRY

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 1 : Présentation pour information de l'arrêté préfectoral n°2020/1815 du 7 juillet 2020 portant autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour la société Clamens implantée au 6 rue Léon Mauvais à Vitry-sur-Seine

Monsieur le Maire expose :

La société Clamens a déposé un dossier de demande d'autorisation en vue d'exploiter une station de déshydratation des déblais et boues de forage des tronçons T2A et T3A de la ligne 15 Sud du réseau du Grand Paris Express. L'enquête publique s'est déroulée du 18 novembre au 18 décembre 2019 et aucune observation n'a été formulée au registre.

Lors de sa séance du 18 décembre 2019, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande d'autorisation souscrite par la société Clamens.

Aussi, et conformément aux mesures de publicité définies à l'article R.512-46-24 du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral n°2020/1815 du 7 juillet 2020 autorisant l'établissement cité ci-dessus à exploiter des installations classées, doit être présenté pour information au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : « Il s'agit ici d'une information au Conseil Municipal, avait émis un avis favorable en fin d'année dernière. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 2 : Présentation pour information de l'arrêté préfectoral n°2020/00788 du 6 mars 2020 portant enregistrement d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour la société Bee & Co implantée 1 rue du Général Malleret-Joinville à Vitry-sur-Seine

Monsieur le Maire expose :

La société Bee & Co a déposé un dossier de demande d'autorisation en vue d'exploiter une unité de valorisation locale des biodéchets par microméthanisation containerisée à Vitry-sur-Seine. L'enquête publique s'est déroulée du 18 novembre au 15 décembre 2019 et une seule observation a été formulée le 29 novembre 2019 par voie électronique.

Lors de sa séance du 18 décembre 2019, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande d'autorisation souscrite par la société Bee & Co.

Aussi, et conformément aux mesures de publicité définies à l'article R.512-46-24 du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral n°2020/00788 du 6 mars 2020 enregistrant l'installation classée pour la protection de l'environnement dudit établissement, doit être présenté pour information au Conseil Municipal.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 3 : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation souscrite par la société Porcgros en vue d'exercer au 5 rue de l'Aubrac à Chevilly-Larue, des activités de découpe et de conditionnement de viande répertoriées dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Monsieur le Maire expose :

La société Porcgros a déposé un dossier de demande d'autorisation en vue d'exercer des activités de découpe et de conditionnement de viande répertoriées dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'enquête publique aura lieu du 28 septembre au 25 octobre 2020 dans toutes les communes concernées, dont la ville de Thiais.

La Ville n'est pas concrètement impactée par le projet mais n'est concernée que parce qu'elle est incluse au périmètre d'affichage réglementaire fixé par l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement. Pour information, cette station est implantée à Chevilly-Larue sise 5 rue de l'Aubrac.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable à la demande d'autorisation souscrite par la société Porcgros.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 4 : Désignation des représentants de la Ville au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Monsieur le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment son article L.5219-5-XII, crée entre chaque établissement public territorial et les communes situées dans son périmètre, une commission locale chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'EPT en lieu et place des communes.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales a pour mission de :

- Définir la méthode d'évaluation des charges territoriales,
- Proposer par commune un montant de Fond de Compensation des Charges Territoriales (FCCT),
- Rendre un avis sur les révisions du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT),
- Rendre un avis lors de chaque transfert de charges,
- Rendre un avis sur la dotation de soutien à l'investissement versée par la MGP.

Ainsi, le Conseil Territorial a, d'une part, instauré ladite commission en 2016 et, d'autre part, fixé sa composition : un titulaire et un suppléant par commune, désignés au sein de chaque Conseil Municipal. Chaque membre suppléant pourra assister à la commission dans les mêmes conditions que son titulaire, sans voix délibérative quand le titulaire dont il est suppléant est présent.

Pour mémoire, cette commission se distingue de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) également mise en place en 2016, entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres, afin d'évaluer les transferts de charge à intervenir entre elles, pour laquelle le Conseil Municipal a désigné des représentants lors de sa séance du 28 mai dernier.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- Monsieur Pierre SEGURA, en tant que représentant titulaire,
- Madame Caroline OSSARD, en tant que représentant suppléant.

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU- Mme HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER

Par 6 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION – MM. TIPHAGNE – PATRY

Point n° 5 : Approbation du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du Grand Orly

Monsieur le Maire expose :

Au terme d'une collaboration intense entre les signataires, soit l'Etat, les collectivités territoriales du pôle et leurs établissements publics, ainsi que les principaux opérateurs et entreprises du secteur, le contrat de projet partenarial d'aménagement du Grand Orly (ou PPA) a été proposé par le Préfet de Région.

Ce PPA reflète une vision partagée de l'avenir du Grand Orly déclinant les ambitions pour son développement, recensant les contraintes à surmonter, et proposant un plan d'actions à engager afin d'accompagner de manière opérationnelle la dynamique de projets d'aménagement du pôle.

Les principaux objectifs poursuivis par ce contrat sont :

- La construction et la mise en œuvre d'une stratégie globale et partagée pour un aménagement et un développement durable du Grand Orly ;
- L'accompagnement de la mise en œuvre opérationnelle des projets, notamment sur les secteurs à enjeux, au titre desquels ont été notamment identifiés :
 - Le secteur des Portes d'Orly autour de la gare MIN Porte de Thiais et la Cité de la Gastronomie,
 - Ainsi que le secteur du Sénia et ses futures gares métro et TGV.

L'ensemble des signataires ont donc adhéré à une stratégie de développement et d'aménagement autour de 4 grands axes :

- Inscrire le Grand Orly dans une dynamique de transition écologique et énergétique ;
- Améliorer les conditions de déplacements (personnes et marchandises) en faveur d'une mobilité plus durable ;
- Créer les conditions économiques et sociales pour renforcer l'attractivité du 1er pôle d'emploi du Sud Francilien ;
- Améliorer l'urbanité du pôle pour ses habitants et salariés.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) du Grand Orly ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout acte y afférent.

Monsieur le Maire : « Ce contrat a pour objet de favoriser l'articulation de tous les projets qui sont relatifs au Grand Orly, dans les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne. Un Préfet dédié à ce sujet, a été désigné afin d'engager une réflexion permettant d'aboutir à une vision partagée de la destinée de ce grand territoire, par l'Etat, les collectivités, les Départements et les principaux opérateurs privés du territoire. »

Monsieur TIPHAGNE : « Sur le fond, pas grand-chose à dire : il n'y a pas d'opposition, c'est plutôt de bon sens. Maintenant, ça rajoute une couche supplémentaire au mille-feuilles. C'est plus une remarque formelle. Finalement on ajoute une couche alors que cette problématique-là aurait pu être pilotée au niveau des Territoires. Sur le fond, pas de souci, évidemment. »

Monsieur ROBILLARD : « Bonsoir, tout d'abord, nous souhaiterions avoir, si possible, des documents plus lisibles, car par exemple, la carte en noir et blanc, page 5, est quasiment illisible et une copie couleur aurait été bien plus claire pour la compréhension. Merci par avance.

Quelques réflexions sur le document, l'Etat nous propose un énième plan pour encadrer le travail sur le Grand Orly. L'EPA ORSA, on s'en souvient, dans ses missions, était censé travailler sur le sujet, au côté des collectivités locales, quand bien même, elles ne siègeraient pas à son Conseil d'Administration. Ensuite, il y a eu l'élaboration, avortée en 2014, d'un Contrat de Développement d'Intérêt Territorial, qui a demandé beaucoup de travail, mobilisé des centaines de personnes, à l'occasion de dizaines de réunions. Aujourd'hui, l'Etat, qui par ailleurs ne s'intéresse en rien aux questions métropolitaines, revient proposer ses bons offices, à des organismes qui ne l'ont pas attendu pour travailler. Aucun moyen financier, ni même d'ingénierie ne sont prévus dans ce projet de convention. C'est par conséquent, avec beaucoup de scepticisme que nous considérons ce document, qui devra être validé, excusez du peu, par 35 signataires, ce qui à ma connaissance est un record en la matière. Comme notre groupe est un farouche défenseur de l'intercommunalité, nous voterons pour sa signature. Si ce document entre bien en vigueur, nous vous saurions gré, Monsieur le Maire, de tenir informée la commission d'urbanisme, et le Conseil Municipal, de l'avancement des réflexions.

Alors, deux questions : Nous souhaiterions savoir qui sera le représentant de la Ville, au comité de pilotage ? Nous attirons l'attention du représentant de la Ville qui sera désigné sur l'importance du site de la zone Sénia, dans ce dispositif et sur le fait de travailler à l'intégration de ce quartier au reste de la Ville, en traitant les liaisons urbaines. »

Monsieur le Maire : « Le document nous a été fourni par les services de l'Etat. Si la carte présente un manque de visibilité, cela n'est pas de notre fait. De plus, ces documents sont également accessibles en ligne, et je vous invite à en prendre connaissance.

Il s'agit ici du commencement d'une collaboration entre les différents signataires : c'est un effort collectif afin d'établir une réflexion commune. L'Etat veut se servir de ce levier, afin que nous puissions dessiner, de manière concertée avec toutes les parties concernées, le devenir de cette zone, qui débord des frontières du Département, puisqu'il intègre à la fois l'Essonne et le Val-de-Marne, avec en son centre, le pôle que constitue l'aéroport d'Orly.

A ce jour, nous n'avons pas d'éléments relatifs aux moyens qui seront mis en œuvre par l'Etat. Néanmoins, il s'agit ici d'une intention louable affirmée de sa part. C'est la raison pour laquelle, toutes les Villes du secteur, qu'elle que soit leur sensibilité, se sont engagées et ont signé ce document ou sont en passe de le faire. Nous verrons comment les choses évolueront mais je pense qu'il s'agit d'un progrès et que l'approche concertée est une nécessité pour ce secteur.

En ce qui concerne la Ville, je devrais être le représentant au sein du comité de pilotage. J'ai d'ailleurs personnellement collaboré au travail préparatoire à ce contrat de partenariat, avec le Préfet dédié, ainsi qu'avec les représentants des autres villes, l'EPA ORSA et tous les autres partenaires.

Nous nous intéressons particulièrement à ces questions, étant donnés les projets de grande ampleur de la zone Sénia, qui mèneront à la mutation de ce secteur d'une vingtaine d'hectares autour de l'opération Inventons la Métropole du Grand Paris, la future gare de métro de la ligne 14, à Pont de Rungis. Une nouvelle étape est en cours de finalisation puisque les opérateurs vont signer les promesses de vente auprès de l'EPFIF qui porte le foncier, quant à l'acquisition des terrains d'assiette du futur quartier. La destinée de ce quartier est pilotée, d'un commun accord avec l'EPA ORSA, l'Etat, les villes de Thiais et d'Orly.

Bien entendu, nous rendrons compte des avancées de ces projets à chaque étape importante. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 6 : Rapport sur l'utilisation de la DSU 2019

Monsieur le Maire expose :

En application des nouvelles dispositions de l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune, signataire d'un contrat de ville, présente un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, en précisant les actions menées sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Aussi, les points suivants sont-ils ci-dessous exposés :

I. Les principales orientations du contrat de ville

Le contrat de Ville de Thiais signé le 7 juillet 2015 pour la période 2015-2020 mobilise les services de l'Etat ainsi que de nombreux partenaires autour de projets qui tendent au développement du quartier des Grands Champs et qui s'articulent autour des piliers d'intervention suivants :

Pilier cohésion sociale :

- Assurer la réussite éducative ;
- Mobiliser les habitants ;
- Améliorer la sécurité ;

Pilier Renouveau urbain et cadre de vie :

- Acheter les opérations du Projet de Renouveau Urbain ;
- Favoriser une dynamique résidentielle ;

Pilier Emploi et développement économique :

- Favoriser l'accès des résidents à l'emploi ;
- Créer, développer et maintenir l'activité économique ;

Thématiques transversales :

- Mobilisation des dispositifs en faveur de la jeunesse ;
- Agir sur les freins à l'emploi des femmes et améliorer l'égalité hommes-femmes ;
- Lutter contre les discriminations par une meilleure appropriation de la vie du quartier par les femmes et l'ensemble des habitants du quartier ;

II. L'évolution de la situation dans le quartier des Grands Champs

Il s'agit pour remédier aux difficultés intrinsèques de ce quartier de :

- Restructurer l'habitat en réaffirmant la vocation résidentielle du quartier et en favorisant la mixité sociale par une diversification de l'offre d'habitat et des formes bâties.
- Valoriser l'espace urbain en désenclavant et en requalifiant les espaces publics, en réimplantant des équipements publics de proximité et en reconstituant l'appareil commercial.

Depuis 2009, la réalisation d'un grand nombre de ces objectifs a permis une transformation notable de ce quartier.

➤ Au titre des équipements publics :

Le groupe scolaire, la halte-garderie et le gymnase Romain Gary ont ouvert leurs portes sur le quartier nord-ouest de la Ville, aux vacances de printemps de 2012.

L'école Buffon a été démolie laissant place à la réalisation d'une opération de construction de logements.

➤ Au titre de la reconstitution de l'appareil commercial :

Création de commerces de proximité : démolition du centre commercial existant, 3 commerces déjà ouverts et 2 nouveaux commerces en cours d'installation.

➤ Au titre du désenclavement :

Création de voies nouvelles et rénovation des voies existantes sur le secteur nord du quartier assurant l'ouverture vers le RD 60.

➤ Au titre des opérations de résidentialisation / réhabilitation de logements sociaux :

Le programme de réhabilitation engagé par I3F est en cours d'achèvement.

L'ultime phase de rénovation du quartier a débuté en fin d'année 2017 :

- En 2018, les aménagements définitifs ont été réalisés dans les rues des Grands Champs, des Eglantiers-Nord et Marcel Cerdan, et les travaux d'assainissement dans la rue de la Galaise et la voie du Moulin ont été achevés, où sera également réalisé un bassin de rétention d'eau pluviale.

- L'année 2019 a vu l'achèvement des voiries définitives rue Romain Gary-Sud, et rue Joséphine Baker, permettant la dénomination de la voie ; les travaux rues des Grands Champs-Est et rue du Rompu ont démarré en fin d'année.

III. Les actions menées au bénéfice des habitants du quartier des Grands Champs

Avec la livraison de 135 logements sociaux neufs, le quartier des Grands Champs abrite aujourd'hui 757 logements sociaux, soit près du tiers du parc social communal. Sa population s'élève à 2710 habitants environ et est appelée à se densifier compte tenu des programmes de construction de logements en cours qui visent une mixité des statuts d'occupation : loyer libre, accession. Un programme de 39 logements destinés à l'accession a été commercialisé. Enfin 4 programmes totalisant 135 logements sociaux implantés dans 3 sites de la Ville ont été construits et livrés.

Le désenclavement du quartier vise à ouvrir le site sur le reste de la Ville et à favoriser la mobilité des habitants.

Depuis septembre 2014, une navette relie les Grands Champs aux autres quartiers de la ville, avec l'objectif d'ouvrir le quartier, par la traversée du Cimetière Parisien, à la ligne T7 du Tramway, qui dessert notamment le Centre Belle Epine et le Min de Rungis. En 2019, plus de 71 400 voyageurs ont emprunté la navette, soit près de 6 000 voyages par mois. Suite à l'accord renouvelé de la ville de Paris

quant à cette traversée, les services des différents acteurs continuent d'étudier les scénarios techniques envisageant les conditions et modalités de sa réalisation.

La géothermie et la création prochaine d'un espace vert aménagé de 10 000 m² environ complèteront les objectifs de développement durable assignés au projet.

IV. Les perspectives d'évolution

Les effets du programme en matière de mixité sociale et d'ouverture du quartier ne pourront se ressentir qu'à l'achèvement des opérations. Les opérations qui restent à mener concernent directement la diversification de l'habitat, l'aménagement viaire ainsi que le traitement des liaisons (traversée du Cimetière parisien, espaces verts et coulée verte vers Thiais Village) d'où l'enjeu d'achever ce programme.

L'enjeu de gestion urbaine de proximité porte à la fois sur la vie du quartier en phase chantier puis sur la gestion à l'issue des travaux. En effet, le projet impacte les domanialités et les responsabilités de gestion tout en introduisant de nouveaux usages sur le quartier (habitants du parc privé, clients des commerces...)

V. L'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville

Elle est assurée par la définition même des piliers du contrat de Ville qui s'articulent autour de ces trois thématiques.

Elle s'exprime notamment au travers des actions d'insertion, d'éducation, telles que définies au point VI ci-dessous.

VI. Les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Le principe retenu consiste à reconduire les actions existantes dès lors que les bilans ont confirmé la pertinence des actions soutenues mais également à encourager des actions innovantes au plan social.

1. **Pilier Cohésion Sociale :**

Thématique Education – Agir contre l'échec scolaire – CLUB DE LECTURE ET D'ECRITURE

Action reconduite Cette action est mise en place depuis 2007 (CUCS) et a atteint son rythme de croisière avec un effectif de 10 enfants de Ecoles Romain Gary et Charles Péguy. L'implication volontaire des enseignants, la participation et le suivi des parents constituent les deux éléments clés du succès de cette opération.

Thématique Lien social, participation des habitants – Activités physiques et sportives : PASS'SPORT ADOS

Action reconduite. PASS'SPORT ADOS qui vise à encourager l'activité sportive et s'adresse aux enfants de 7 à 14 ans, pendant les périodes de vacances : découvertes des activités sportives, pratique du sport à la carte.

Thématique Lien social – Participation des habitants – Groupe d'échanges

Action reconduite. Le groupe d'échange a été mis en place en 2014: il réunit des habitants du quartier autour des problématiques sociales liées à l'habitat, la vie de quartier, le voisinage ; un psychologue anime les réunions ; Le CAJT, présent sur le quartier en est le porteur, en partenariat avec I3F.

Thématique Lien social, participation des habitants – Aide à la parentalité avec la ludothèque

Action reconduite. Les enfants du quartier, au sein des activités ludiques proposées, se retrouvent après l'école ou pendant les vacances scolaires avec les parents. Fête de quartier au printemps, arbre de Noël, animations collectives parents-enfants ponctuent le travail de la ludothèque (Jardinier amateur, sensibilisation à l'environnement). Les locaux sont mis à disposition par I3F ; En 2019, cette action a bénéficié à 138 familles dont 53 issus du quartier prioritaire.

Thématique Education – Agir contre l'échec scolaire- Soutien scolaire

Action reconduite. Le CAJT a mis en place une action Soutien scolaire en Français et mathématiques au profit des jeunes (primaires et collégiens) pour favoriser la réussite scolaire des enfants en difficulté éducative; Cette action existe depuis 2008. En 2019, 64 enfants entre 6 et 15 ans ont été accueillis.

Thématique lien social – Atelier d'alphabétisation et cours FLE

Action reconduite. Le CAJT organise dans des locaux mis à disposition par I3F des cours d'alphabétisation, fréquenté notamment par des habitantes du quartier. L'objectif est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des habitants : en 2019, l'atelier s'est développé et a pu accueillir 20 bénéficiaires.

Thématique lien social – activités physiques et sportives CAJT Versus Foot Academy

Action reconduite. Proposée par le CAJT. L'action proposée vise deux objectifs: répondre à une demande d'activités sportives et participer à la vie associative du quartier des Grands Champs (bénévolat ; animations).

Thématique lien social – Atelier informatique

Action nouvelle. Le CAJT propose un atelier d'initiation informatique et à Internet une fois par semaine en ciblant le public des adultes habitants le quartier des Grands-Champs. Tous les mercredis, dans la salle informatique de l'association, encadrés par la secrétaire, il s'agit pour les bénéficiaires de combler les lacunes en informatique à travers diverses étapes d'apprentissage entre découverte, familiarisation puis maîtrise : environnement windows, traitement de texte, recherche internet, messagerie électronique...

2. Pilier Renouvellement urbain et cadre de vie :

Sensibilisation des enfants à la protection de l'environnement ;
Initiation des collégiens aux métiers de l'image ;
Fête du quartier des Grands Champs ;
Ateliers de prévention de la délinquance ;
Groupe d'échange de proximité.

3. Pilier Emploi et développement économique :

Thématique Emploi – Accompagnement vers l'insertion

(ancienne dénomination : Médiateur emploi et insertion professionnelle)

Action reconduite. Cette action vise deux objectifs :

Assurer le suivi du Plan local d'Application de la Charte d'Insertion prévue au programme du PRU : 79 % des heures d'insertion sur l'objectif de 54 420 heures ont été réalisées, soit 164 contrats réalisés et 121 personnes différentes employées ; l'opération continue, le Projet ANRU se poursuit (l'avenant de prorogation de la Convention ANRU a été signé en mai 2018) et le seuil fixé initialement devrait être atteint.

Développer des opérations partenariales en faveur de l'emploi : recrutements collectifs, accompagnements individuels vers l'emploi et l'insertion professionnelle (tissu local, grandes entreprises – RATP, SNCF, etc....) A ce titre une convention partenariale avec la RATP a été élaborée en décembre 2016 : plus de 30 % des candidats proposés et accompagnés par la Ville ont eu accès à un emploi en CDI ou à un apprentissage.

Un travail partenarial est également mené avec Intermarché depuis plus d'une année, afin d'accompagner le processus de recrutement de cette enseigne et de faciliter l'accès à l'emploi de Thiaisaisiens dans le cadre de l'installation d'un magasin de la chaîne sur le territoire communal.

Thématique Emploi – Rencontres et ateliers en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle

(ancienne dénomination : Accompagnement vers l'emploi)

Action reconduite. Action initialement pilotée par le CBE sud Val de Marne, au travers d'un accompagnement vers l'emploi sur le territoire du Pôle Orly Rungis. L'action n'était pas dédiée au public des Grands Champs en particulier. Aujourd'hui, l'action est pilotée par la Ville, qui opère par un accompagnement personnalisé de bénéficiaires, en difficulté d'accès à l'emploi.

Thématique Emploi – Préparation du permis de conduire et CACES

Action reconduite. La Mission locale propose cette action afin de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ; il s'agit de lever le frein à l'emploi et d'encourager la mobilité à visée professionnelle. Effectifs bénéficiaires 10 à 12 jeunes ; Aide à l'obtention du permis de conduire (cofinancement du permis).

Thématique Emploi – Atelier contact recrutement et recrutement en alternance

Action nouvelle. La Mission Locale propose un atelier chaque mois, complété par des ateliers ponctuels mis en place suite à des sollicitations des entreprises. Ils permettent aux jeunes inscrits en mission locale de mieux rencontrer les entités qui recrutent. Cette action est un dispositif complet avec celle menée par la Ville intitulée « Rencontres et ateliers en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle ».

Ingénierie et pilotage du Contrat de Ville

Action reconduite. Pilotage du Contrat de Ville Le poste de Chef de projet a été créé en 2015 dans le cadre de la préparation du Cadre stratégique et du Contrat de Ville et pour assurer la mise en œuvre du Contrat : gestion administrative et financière, appui partenaires associatifs, encadrement de l'activité du médiateur ; Poursuite de la mission d'ingénierie du PRU jusqu'en 2020.

Autres activités

Action reconduite La DSU a permis d'apporter un soutien aux familles en difficultés qui bénéficient des prestations de l'épicerie sociale « Grain de Sel » qui intervient auprès des habitants de Thiais et de Choisy-le-Roi.

La DSU a également bénéficié au quartier de Grignon à travers notamment l'accueil du public et l'animation de l'espace Grignon depuis septembre 2014 :

- Emploi : Permanences du service Emploi et de la mission locale ;
- Jeunesse : présence hebdomadaire du PIJ ;
- Action sociale : CCAS, RAM.

Madame HILLION : « Dans le cadre des quartiers politique de la Ville, en lien avec le pilier cohésion sociale, pour assurer la réussite éducative, j'aimerais savoir ce qui est proposé en terme de programmes de réussite éducative, dits P.R.E. Y-a-t-il une personne dédiée à ces projets sur le quartier ? Notamment parce que cela permet d'accompagner l'enfant ou le jeune, dans différents domaines liés à son éducation : aide aux devoirs, activités sportives ou péri-scolaires, besoins spécifiques, comme l'achat de lunettes. Effectivement, toutes ces actions sont proposées dans le projet, de manière indépendante. Ce qui serait intéressant, par ce projet de P.R.E., de réussir à lier le tout pour avoir une vision globale sur l'éducation de ces jeunes, au sens large. Je vous dis ça aussi parce que je sais qu'il existe des subventions de l'Etat pour financer ce recrutement de personnes dédiées.

Cela m'amène à poser la question du classement du groupe scolaire Romain Gary, en réseau d'éducation prioritaire. C'est une demande récurrente de la part des parents d'élèves. Avez-vous réfléchi à cette possibilité, donnant des moyens plus importants aux équipes éducatives, et notamment une réduction des effectifs, et des décharges des directions ?

J'aimerais connaître le nombre de pass ados qui ont été attribués en 2019 aux jeunes de ce quartier ?

J'aimerais connaître également le nombre de groupe d'échanges qui ont eu lieu en 2019, en lien avec le volet lien social du projet. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Le travail en direction des jeunes et des élèves est mené conjointement par différents services municipaux, et également par des associations.

Depuis plus de 10 ans, la Ville pilote l'opération Coup de Pouce, à l'instar de seulement cinq autres villes sur les 47 qui composent le Département du Val-de-Marne. Chaque année, ce dispositif permet d'aider dans leur apprentissage de la lecture cinq enfants issus de l'école Romain Gary et cinq autres de Charles Péguy.

Aux Grands Champs, le travail d'insertion est également un pan très important : autour des travaux de l'opération ANRU, 121 personnes différentes ont pu être employées dans cadre des différents marchés de travaux passés par la Ville, soit 164 contrats de travail réalisés.

L'aide aux devoirs est organisée dans le quartier des Grands Champs, ainsi que dans le reste de la Ville par le CAJT, qui pilote également des clubs de lecture et d'écriture. »

Madame HILLION : « Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. »

Monsieur PATRY : « Est-ce que vous aurez l'obligeance de bien vouloir répondre à la question ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur PATRY, vous ne changez pas. Vous procédez par saillies désagréables. Votre comportement ne permet pas un échange constructif.

Madame HILLION, vous comprenez bien que je ne dispose pas, sur le moment, à l'instant présent, les informations que vous sollicitez quant aux groupes d'échanges, mais, bien entendu, nous vous les fournissons. Néanmoins, pour l'heure, ce qu'il faut retenir c'est que le contexte des Grands Champs a beaucoup changé : nous constatons désormais l'existence d'une vraie communauté vivante dans le quartier, où des synergies se développent. Son visage a changé et les obstacles sont, pour beaucoup, tombés, laissant place à l'ardeur et au dynamisme des habitants. »

Madame LE SOUFFACHE : « En complément des informations que vous avez donné, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous transmettre les données de délinquance 2019, par rapport à 2018 ? »

Monsieur le Maire : « Les faits de délinquance de voies publiques à Thiais ont diminué de près de 50% en vingt ans. Ces éléments sont attestés par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, réuni le 16 septembre dernier, en présence notamment de la Sous-Préfète, la Procureure de la République, les représentants des établissements scolaires, des transports. »

Madame LE SOUFFACHE : « Vous n'avez pas répondu à ma question pour 2019. »

Monsieur le Maire : « Nous vous transmettrons les chiffres, année par année. »

Madame LE SOUFFACHE : « J'avais déjà fait la remarque l'année dernière : donner des éléments chiffrés sur les actions. Je reviens sur le paragraphe « pilier renouvellement urbain et cadre de vie » où il est indiqué un certain nombre d'actions. On ne connaît pas le volume de ces actions : est-ce en une fois ? Quand vous parlez des collégiens, s'agit-il de tous les collèges ou simplement, de ceux qui accueillent des enfants des Grands Champs ? Le nombre d'ateliers de prévention de délinquance ? Le nombre de groupe d'échanges de proximité ? La sensibilisation des enfants à la protection de l'environnement ? J'aurais souhaité que vous détailliez un peu plus, Monsieur le Maire.

Dans le pilier renouvellement urbain également, on n'a pas décrit les actions relatives à l'achèvement des opérations du projet de renouvellement urbain, alors qu'il existait une mission d'ingénierie jusqu'en 2020. Je suis donc un peu surprise qu'on ne fasse pas apparaître des résultats de la mission qui aurait eu lieu en 2019, puisqu'apparemment il y a eu un financement pour ça. J'ai entendu qu'il y avait encore des choses à faire avec le passage de la Navette, et, enfin, la restitution d'espaces verts par l'aménagement de la couverture de l'A86. J'ai quand même deux choses à vous dire : pour être passé en début de semaine le long de l'A86, dans les Grands Champs, il y a des dépôts sauvages importants, des déblais chantier, tout le long du talus de l'A86. Il y a donc un vrai problème de cet ordre à régler dans la Ville. J'ai également deux propositions à faire : pouvoir permettre aux jeunes adultes d'avoir un accès au gymnase pour leur permettre de faire du foot en salle, sous le contrôle d'un médiateur ; c'est une demande que j'ai entendue sur place et que je relaie. »

Monsieur le Maire : « Cette proposition est déjà en œuvre : je me trouvais samedi dernier, dans la salle Versus Foot, au cœur du Sénia, où plusieurs équipes de Thiais ont pu pratiquer gratuitement du foot en salle, encadrés par le CAJT. Je vous invite à vous déplacer lors de ce type d'événements. Je m'y rends moi-même régulièrement et je ne vous y vois jamais. Des affiches ont été apposées partout dans la Ville afin de promouvoir cette opération, qui est un véritable succès. »

Madame LE SOUFFACHE : « J'entends, qu'en tant qu'élue, je suis censée regarder la publicité que vous faites afin d'être informée. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir passé cette information. On comprendra bien comment on est informé, nous, opposition, dans cette ville. Merci. »

Monsieur le Maire : « Cette remarque est tout-à-fait déplacée puisque chacun a pu prendre connaissance de cet événement grâce aux panneaux d'affichage de la Ville. Ce n'est pas à la Municipalité de procéder à l'information relative au travail initié par des associations autonomes. Le CAJT a réalisé une publicité conséquente auprès des Thiaisais et ces rencontres de football étaient connus du grand public. J'y ai assisté et vous auriez pu vous y rendre aussi. »

Monsieur PATRY : « Je suis très affecté par ce que vous avez dit sur moi. Je ne réalisais pas que je pouvais faire des saillies. Et, il est vrai que, de votre côté, vous n'avez jamais attaqué *ad hominem* qui que ce soit et j'en suis très touché. Pour autant, je vais faire une proposition constructive. Ne vous habituez pas, puisqu'apparemment, ce n'est pas mon style. Pour enrichir un peu ce document, qui est intéressant puisque tout le monde reconnaît la transformation du quartier, c'est l'évaluation des politiques publiques. Dans ce champ-là, comme dans bien d'autres sur cette Ville, il n'y a toujours ni objectifs, ni indicateurs pour apprécier les efforts qui sont menés et le déploiement des ressources humaines et financières de la Ville, dans ses actions. »

Monsieur le Maire : « Les évaluations des actions présentées ici sont réalisées sous le contrôle de l'Etat, évaluations qui conditionnent l'octroi de la dotation de solidarité urbaine. Tant et si bien que, si l'Etat décide de cette attribution, cela démontre qu'il a pu apprécier la qualité des actions réalisées sous l'égide de la Ville et du Territoire au regard d'une grille d'évaluation très précise. Ce compte-rendu est présenté de manière synthétique au Conseil Municipal. Si vous souhaitez des détails, nous vous les fournirons. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mme HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER

Par 6 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION – MM. TIPHAGNE – PATRY

Point n° 7 : Approbation du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2019

Monsieur le Maire expose :

En vertu de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées, soit directement par la Commune soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

Ainsi en ce qui concerne l'année 2019, les opérations foncières ont été les suivantes :

CESSIONS :

Désignation du bien	Acquéreur	Montant en euros
Une partie de la parcelle cadastrée section A n°284 et de la parcelle section A n°286 Respectivement 225 et 227 avenue de Fontainebleau	Société Cogedim Paris Métropole	3 800 000 €
Parcelle cadastrée section X n°58 89 rue Paul Vaillant Couturier	Société Cogedim Paris Métropole	6 125 000 €

ACQUISITIONS :

Désignation du bien	Vendeur	Montant en euros
Parcelle cadastrée section A n°284 225 avenue de Fontainebleau	SAF 94	2 257 404,86 €
Parcelle cadastrée section A n°286 227 avenue de Fontainebleau	Département du Val-de-Marne	80 000 €
Local commercial cadastré section S n°225 15 place du Marché	Mme LEMONON	238 000 €

ÉCHANGES : Néant

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan des opérations foncières de l'année 2019 présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire : « Bien entendu, le bilan des opérations foncières de l'année passée fait état de mutations déjà approuvées par des délibérations du Conseil Municipal. »

Monsieur TIPHAGNE : « Sur le principe, on comprend la logique budgétaire qui consiste à procéder à des cessions et acquisitions foncières en fonction des besoins. Je trouve, cela dit, regrettable, que l'on n'ait pas une discussion d'ensemble sur l'urbanisation de la Ville. Je sais qu'il y a une disposition législative, légale, qui quelque part, nous astreint à densifier le tissu urbain mais ça crée aussi des désagréments pour les Thiaisais, notamment en terme de transports, en terme de déplacements dans la Ville, en terme de stationnements. Là, on est sur 2019, mais je pense que pour l'avenir, on gagnerait à avoir une discussion collective sur comment concilier les nouvelles constructions et donc les cessions immobilières attenantes que la Ville peut être amenée à faire, avec des choses qui s'intégreraient mieux, pour prendre en compte les problématiques de transports, de déplacements, éventuellement de verdissement de la Ville, et de stationnements. »

Monsieur le Maire : « Je rappelle que le recensement, pratiqué annuellement par l'INSEE, fait apparaître une baisse de la population : Thiais a perdu 700 habitants en l'espace de 10 ans. L'idée selon laquelle nous subirions une explosion démographique est erronée. »

Monsieur TIPHAGNE : « Ce n'était pas mon propos, par rapport à la démographie. Qu'il y ait moins de familles et que des enfants quittent la Ville, on en est tous conscients et ce n'est pas spécifique à Thiais. En revanche, il y a des nouveaux actifs, qui en général, arrivent avec leurs véhicules. S'il y a moins d'habitants, il y a quand même de nouvelles problématiques. »

Monsieur le Maire : « J'y venais, Monsieur TIPHAGNE. Nous connaissons ces données et nous œuvrons avec acharnement sur cette problématique. Nous menons un travail de fond en matière de transports en commun : au TVM existant, s'est ajouté le Tram 7 qui relie Louis Aragon et sa station de métro 7, viendront s'adjoindre le Tram 9 sur la frange est de la Ville qui permettra de rallier la porte de Choisy en une quinzaine de minutes, la ligne D4 qui traversera la Ville pour atteindre le Sénia, et enfin la ligne 14 du métro qui reliera bientôt Thiais à Paris au travers des gares Pont de Rungis et Porte de Thiais. Vous admettez que le maillage de transports en commun déjà en place, ou en devenir, va

permettre d'alléger les flux de véhicules particuliers. En dépit de ces efforts pour améliorer la desserte de transports, le gabarit de la Ville n'a pas vocation à être profondément transformé. Je n'ai de cesse de rappeler ici que nous ne souhaitons pas que Thiais devienne une Ville de banlieue anonyme, mais demeure une Commune au caractère résidentiel affirmé. J'en veux pour preuve mes dénonciations répétées de la loi Alur. Cette dernière nous contraint à nous « tenir les pieds sur les freins » : des promoteurs font le tour de toutes les rues, proposant aux propriétaires de racheter leur maison le double de sa valeur. Ces méthodes créent des déséquilibres puisque ces aménageurs veulent densifier à « tout crin », réclamant la construction d'immeubles de 40 ou 50 logements, une fois acquises deux ou trois parcelles contiguës. Nous nous opposons avec la plus grande fermeté à ces méthodes. Nous le faisons savoir. Nous refusons de délivrer les autorisations d'urbanisme. Récemment, j'ai eu, à nouveau, à refuser un permis de construire pour une édification rue Jean Jaurès et nous sommes en contentieux avec le pétitionnaire. Ces constructions défigureraient le quartier et je continue de m'y opposer. »

Monsieur TIPHAGNE : « Je l'entends bien et c'est tout à votre honneur. Mais il n'empêche que quand vous vendez des terrains, des parcelles à Cogedim, je doute que ce soit pour y construire des champs de patates. Leurs intentions sont très claires.

Quant aux transports que vous avez listés, c'est très juste. Ce qu'on regrette, c'est qu'il se trouve essentiellement sur le pourtour de la Ville et pas du tout, dans le centre. Ils sont finalement peu accessibles aux Thiaisaisiens, quand bien même, il y a des lignes de bus, et quand bien même on peut envisager que cela s'améliorera dans le futur. »

Monsieur le Maire : « Nous avons vendu une parcelle sur la RD7 qui permet de traiter l'entrée de l'école Charles Péguy. Nous faisons de cette petite ruelle existante, une allée noble et majestueuse permettant un accès direct, à destination de tous les élèves habitant les quartiers les plus éloignés de l'école, au droit de l'avenue de Fontainebleau. Le programme qui sera réalisé à cet endroit par Cogedim répond à plusieurs titres à l'intérêt général : il permet de combiner la réalisation de l'aménagement que je viens de décrire et, la construction d'une part importante de logement social. Ce mode opératoire nous permet de maintenir une urbanisation maîtrisée. S'agissant du programme du centre-ville, qui comprend l'édification d'un petit immeuble de logements à la qualité architecturale certaine, il prévoit surtout la réalisation d'une crèche multi-accueil et une halte-garderie, en face d'un centre de loisirs flamant neuf, soit un véritable pôle complet dédié à la petite enfance. Vous constaterez qu'il ne s'agit pas d'une volonté de construire à « tout crin », mais bien au contraire d'accompagner la requalification des espaces du centre-ville, qui sera très prochainement complété par la fin des travaux de réfection du gymnase d'Oriola et la réalisation de son parvis aménagé. L'intérêt général est toujours à l'origine des décisions de la Municipalité tendant à favoriser certaines opérations, qui ne sont pas spéculatives.

Notre recherche d'équilibre est manifestée par la stabilité de la population, au contraire de certaines villes voisines qui ont connu des évolutions démographiques majeures, dans des conditions de gigantisme, de bétonnage, qui défigurent certains quartiers et les rendent très anonymes. Nous luttons avec force contre cela. »

Monsieur LONY : « Monsieur le Maire, juste pour rebondir ce qu'on vient de dire. On se demande si cela correspond à une stratégie plus globale puisque l'on constate une densification par de nombreuses constructions qui se font dans la Ville. La Ville vend son patrimoine foncier, de manière plutôt favorable puisque dans les cessions que nous examinons, il y a des cessions pour un montant de 9 millions et des acquisitions pour un montant de 2,5 millions, ce qui fait une plus-value de près de 7 millions et quelques. Pour la Ville, c'est bien, il y a de l'argent qui rentre. Mais il y a quand même beaucoup de foncier dont on se sépare. Et, on peut se poser la question de savoir si ça correspond à une stratégie globale. Si oui, de quelle stratégie s'agit-il ? »

Monsieur le Maire : « Les opérations de cessions ou d'acquisitions que nous menons ont toujours pour seule finalité l'intérêt général. C'est notre ligne de conduite. J'ai pu dire ici, concernant le projet du centre-ville, que c'était Jules Ferry qui payait Jules Ferry. Nous nous sommes astreints comme objectif la rénovation de l'ancien centre de loisirs, qui, bien qu'en état de fonctionnement, en attestent les différentes commissions de sécurité qui s'y sont déroulées, était devenu désuet et nécessitait un embellissement. La cession de cet espace a permis l'édification d'un tout nouvel équipement. Il ne s'agit pas d'une politique de dominos ou d'une succession insensée d'achats et de vente. C'est l'intérêt général qui guide nos actions. On reconstruit, on requalifie l'ensemble du centre-ville en dotant la Ville d'équipements, à la hauteur des attentes des Thiaisaisiens. »

Par 33 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU- Mme HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – MM. GREINER – LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION

Par 2 voix ABSTENTION : MM. TIPHAGNE – PATRY

FINANCES

Point n° 8 : Décision modificative n°1 au budget 2020

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame OSSARD :

La décision modificative n°1 au budget 2020 a pour objet :

- 1) D'ajouter des crédits pour les subventions pour l'achat de vélos électriques (+26.000 € supplémentaires par rapport au 4.000 € prévus initialement) et pour les subventions aux associations (+2.000 €) ;
- 2) D'inscrire une recette supplémentaire de 68.000 € au titre de la dotation de solidarité versée par la Métropole du Grand Paris ;
- 3) D'inscrire une recette supplémentaire de 20.000 € au titre du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement (montant versé supérieur à la prévision du BP 2020) ;
- 4) D'augmenter de 18.000 € les recettes prévues pour les redevances d'occupation du domaine public pour travaux ;
- 5) De réduire de 45.000 € (soit 50%) la recette inscrite au BP 2020 pour la redevance de la société Decaux au titre des supports de communication ;
- 6) D'ajouter 33.000 € supplémentaires à la participation versée par la Ville de Thiais à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (ajustement au montant définitif demandé par la BSPP) ;
- 7) D'inscrire en dépenses et en recettes de fonctionnement les crédits afférents au transfert de dettes 2017-2018 de la société Elior dans le cadre du contrat de DSP (67.000 €) ;
- 8) D'inscrire en dépenses et en recettes de fonctionnement les crédits afférents aux frais de raccordement aux réseaux de copropriétés privées et de remboursement par lesdites copropriétés (23.000 €) ;
- 9) D'inscrire 30.000 € en dépenses et en recettes d'investissement pour le versement des avances forfaitaires (neutres financièrement) ;
- 10) De valider les propositions de virements de crédits entre chapitres proposés par les services (virements de crédits à budget constant à l'intérieur du budget d'un service).

Ce projet de décision modificative n°1 s'équilibre comme suit :

	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations	-3 681 €	-45 000 €
921	Sécurité et salubrité publiques	33 971 €	
922	Enseignement formation	71 751 €	67 000 €
923	Culture	20 424 €	
924	Sport et jeunesse	-15 803 €	
925	Interventions sociales et santé	2 240 €	
926	Famille	11 779 €	
927	Logement		
928	Aménagement et services urbains	30 319 €	41 000 €
929	Action économique		
932	Dotations et participations non affectées		20 000 €
933	Impôts et taxes non affectées		68 000 €
	Total :	151 000 €	151 000 €

	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
900	Services généraux des administrations	-27 992 €	
901	Sécurité et salubrité publiques	6 171 €	
902	Enseignement formation	11 622 €	
903	Culture	-4 000 €	
904	Sport et jeunesse	60 110 €	30 000 €
905	Interventions sociales et santé		
906	Famille	5 100 €	
907	Logement		
908	Aménagement et services urbains	-21 011 €	
909	Action économique		
	Total	30 000 €	30 000 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de décision modificative n°1 au budget 2020.

Madame OSSARD : « Bonsoir. La note de synthèse que vous avez reçue comporte un certain nombre d'items qui visent à réajuster le budget en fonction des éléments dont nous disposons à ce jour. Parmi eux, quelques éléments assez significatifs, notamment l'augmentation des crédits liés aux subventions de vélos électriques. Au vu du succès remporté par cette opération, il a été fait le choix de proposer une augmentation de l'enveloppe, qui passe désormais à 30 000 € puisque nous sommes actuellement à près de 120 demandes. Vous noterez également une participation supplémentaire versée par la Ville à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Le projet de décision modificative n°1 s'équilibre sur la section de fonctionnement avec un montant de 151 000 € et sur la section d'investissement avec une contrepartie de 30 000 €. »

Monsieur le Maire : « Merci Madame OSSARD. Il s'agit d'une petite décision modificative puisque les mouvements sont de faible ampleur au regard du budget. »

Monsieur LONY : « On décide d'inscrire une recette supplémentaire de 68 000 € au titre de la dotation de solidarité. A-t-on envisagé des actions de solidarité ? Quelles sont-elles ?

Par ailleurs, nous avons fait la demande lors d'un Conseil Municipal précédent, d'avoir le rapport d'activité du CCAS pour avoir une vision plus globale des activités du CCAS, par rapport aux chiffres qui nous avaient été présentés. Je voulais savoir si vous pourriez accéder à notre demande. »

Monsieur le Maire : « Vous avez été destinataire du rapport d'activité 2018. »

Madame LE SOUFFACHE : « Nous n'avons pas reçu le rapport 2019. »

Monsieur le Maire : « Vous devez effectuer cette demande auprès du Président du CCAS. Vous vous trompez régulièrement d'interlocuteur. »

Madame LE SOUFFACHE : « Vous n'êtes pas Président du CCAS, Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire : « C'est exact, Madame LE SOUFFACHE, mais cette demande ne doit pas être opérée auprès de la Mairie, mais à l'attention du Président du CCAS. Il s'agit d'un établissement distinct, qui a un fonctionnement autonome des services municipaux. Vous ne pouvez solliciter le Directeur Général des Services de la Ville dans ce cas de figure. Il faut vous adresser à Caroline OSSARD, Vice-Présidente du CCAS ou à moi-même. Vous obtiendrez alors une réponse du CCAS, organisme distinct de la Ville. Je vous invite à être vigilants quant aux interlocuteurs que vous sollicitez et ne pas confondre ces deux entités. »

Madame LE SOUFFACHE : « Monsieur le Maire, nous avons fait la demande en tant que Conseiller Municipal, dans le cadre du suivi d'une subvention donnée en Conseil Municipal, sur un budget municipal. Nous souhaitons pouvoir venir en Mairie, pour consulter le rapport d'activité et les dépenses engagées dans le cadre d'une subvention qui avait été donnée à l'année n-1. Il me semble que l'on procède ainsi, en venant consulter en Mairie, pour justifier par les associations comment l'argent a été dépensé. »

Monsieur le Maire : « Nous vous transmettrons, au titre du CCAS, les comptes-rendus d'activité de l'établissement. Nous agissons en transparence. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je vous remercie par avance. »

Monsieur LONY : « La deuxième question concerne le point 5. Il s'agit de déduire 45 000 € de la recette inscrite au budget 2020 pour la redevance versée par la société JC Decaux. Pourquoi fait-on cette réduction ? »

Monsieur le Maire : « L'économie du contrat qui lie la Ville à la société a été déséquilibrée par le retrait de plusieurs panneaux consécutifs aux travaux qui ont lieu sur la RN305 et à la pandémie de Covid-19. »

Madame LE SOUFFACHE : « Ce n'est pas à nous de prendre en charge ce genre de problèmes. Decaux doit se retourner pour demander des dédommagements auprès du maître d'ouvrage. »

Monsieur le Maire : « La redevance est dûe au regard des recettes. Il est donc fondé que les parties s'entendent pour réduire la redevance dès lors que les recettes ne respectent pas le prévisionnel établi à la conclusion du contrat entre la Ville et la société, pour des raisons extérieures aux parties. De nombreuses autres villes ayant eu à subir les mêmes désagréments, ont également accepté de réduire les redevances dues au titre des contrats en cours. »

Madame LE SOUFFACHE : « Si c'est contractuel, je suis d'accord. Mais j'aimerais savoir si c'est vraiment contractuel, Monsieur le Maire. Pouvez-vous l'affirmer ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'un accord entre les parties, donc oui, c'est une disposition qui relève du contrat. »

Madame LE SOUFFACHE : « Vous êtes en train de dire que les panneaux qui sont situés sur la RN305 représentent la moitié des recettes du contrat ? Il n'y en a pas plus sur la nationale 7, sur la 186 ? Ils correspondent à 50 % des recettes ? »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas ce que j'ai dit. La décision modificative qui vous est présentée fait état d'une baisse de redevance de 40 000 € car c'est l'équivalent de la perte de recettes qui est présentée par la société JC Decaux, consécutive de la pandémie de Covid-19 et du retrait de panneaux publicitaires sur la RN305 pendant toute la durée des travaux. »

Madame LE SOUFFACHE : « Ce n'est pas notre problème, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Tout à l'heure, vous m'interrogiez sur les dispositifs d'aide aux entreprises. Cette décision s'inscrit dans cette logique, au même titre que l'autorisation gratuite d'installer des terrasses extérieures concédée aux restaurateurs, par exemple. Nous décidons d'agir en réponse aux difficultés rencontrées par ceux qui développent l'activité économique. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je pense que si vous aviez aidé de la même façon tous les acteurs économiques de la Ville, cela aurait été bien. »

Monsieur le Maire : « Les acteurs économiques de la Ville qui se sont adressés à nous ont obtenu une réponse, comme les restaurateurs. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU- Mme HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER

Par 6 voix CONTRE : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION – MM. TIPHAGNE – PATRY

Point n° 9 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des Parachutistes du Val-de-Marne

Monsieur le Maire expose :

L'Union Nationale des Parachutistes, association créée en 1963 et regroupant d'anciens parachutistes militaires, et précisément sa section du Val-de-Marne, a sollicité auprès de la Ville de Thiais une subvention exceptionnelle afin de financer l'achat d'un nouveau drapeau de cérémonie.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à attribuer une subvention exceptionnelle de 1 700 € à ladite association.

Madame LE SOUFFACHE : « Je ne pourrai pas participer au vote puisque je suis adhérente à cette association. »

Monsieur LE BOT : « Monsieur le Maire, c'est également mon cas. »

Monsieur TIPHAGNE : « Lors de la commission des Finances, Monsieur LE BOT m'a informé que la somme de 1 700 € n'était pas anormal pour un drapeau de cérémonie. Serait-il possible d'avoir un devis ? Parce que j'ai cherché, sur internet, le drapeau le plus cher avec tous les accessoires, la meilleure qualité, etc... En dépit de ma bonne volonté je ne dépasse pas les 800 €. C'est certainement possible d'arriver à 1 700 € mais j'aimerais bien, juste, qu'on puisse apprécier le caractère de la dépense. »

Monsieur le Maire : « Je crois que Monsieur LE BOT, délégué aux anciens combattants de la Ville de Thiais, vous a répondu lors de la Commission des Finances. Il faut que vous sachiez que ce type de drapeau est très onéreux, notamment en raison des broderies et personnalisations qui y sont apposés. Ces drapeaux commémoratifs sont très rares et nous ne sommes sollicités en moyenne qu'une fois par décennie sur ces sujets. Nous pourrions vous apporter le devis si cela est nécessaire. »

Monsieur TIPHAGNE : « Oui, c'est juste ça, parce que Monsieur LE BOT m'a fourni une réponse très précise et je suis tout-à-fait fondé à le croire, mais je le répète en dépit de ma bonne volonté pour trouver le drapeau le plus cher, je n'ai pas réussi à dépasser les 800 €, malgré la couture en lettres d'or, etc. »

Monsieur le Maire : « Je demanderai à ce que l'on vous communique le devis fourni par l'association des parachutistes à l'appui de sa demande. Je vais laisser Monsieur LE BOT compléter vos informations. »

Monsieur LE BOT : « Le devis a été fourni par l'association à l'appui de leur demande. Il s'agit ici d'un drapeau et non pas d'un étendard, qui a un coût moindre. Un drapeau doit mesurer au minimum 100 cm sur 120 cm et coûte en moyenne entre 1 500 et 2 400 €. J'ai moi-même offert un drapeau d'une valeur de 2 100 € lors de mon départ au mois de juin de l'année dernière de l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris. Le prix d'un drapeau est fonction de ce que l'on brode dessus. Chaque lettre coûte entre 100 et 150 €. »

Monsieur le Maire : « Cette réponse vous satisfait-elle, Monsieur TIPHAGNE ? »

Monsieur TIPHAGNE : « Cette réponse me satisfait mais j'apprécierai d'avoir un devis »

Monsieur le Maire : « Il vous sera donc fourni. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 31 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mme HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – MM. GREINER – LONY – ROBILLARD – Mme HILLION

Par 4 voix ABSTENTION : M. LE BOT – Mme LE SOUFFACHE – MM. TIPHAGNE – PATRY

Point n° 10 : Modification de l'enveloppe du dispositif de financement de l'achat de vélos électriques par les Thiaisais

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa séance du 21 janvier 2020, le Conseil Municipal a approuvé à la mise en place d'un dispositif de financement de l'achat de vélos électriques par les Thiaisais. Ainsi, le montant de la subvention a été fixé à 200 €, dans la limite de 25% du montant TTC de la dépense. La délibération prévoyait également un montant de 4.000 € par an pour ce dispositif, montant consacré à la faveur du budget primitif 2020 voté le 2 juillet 2020.

Cette action d'initiative municipale a rencontré un vif succès et les services de la Ville ont d'ores et déjà enregistré plus d'une centaine de demandes. L'indéniable réussite de ce dispositif a probablement été exacerbé par le contexte de crise sanitaire qui a encouragé le développement des mobilités douces.

Devant l'afflux des demandes, il a été d'ores et déjà proposé, lors de la présentation de la décision modificative n°1, de porter l'enveloppe réservée à cette aide à 30 000 €, soit une augmentation de 26 000 €.

En outre, et pour répondre à l'avenir aux besoins exprimés par les usagers, il est proposé de modifier l'enveloppe et le mécanisme du dispositif comme suit :

- Chaque année, dans l'attente du vote du budget primitif, une enveloppe de 10.000 € sera allouée aux subventions pour l'achat de vélos électriques. Elle permettra de verser aux Thiaisais des subventions sans attendre le mois d'avril.
- Le montant de l'enveloppe annuelle maximum consacrée aux subventions pour les vélos électriques (imputation 928-832-6574) sera fixé chaque année dans le budget primitif et modifié le cas échéant dans les décisions modificatives ultérieures. Chaque abondement de l'enveloppe fera ainsi l'objet d'une validation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification de l'enveloppe dudit dispositif.

Monsieur le Maire : « Ce dispositif que nous avons instauré au début de l'année 2020 a connu un succès important auprès des Thiaisais puisque nous avons d'ores et déjà reçu près de 120 demandes recevables d'habitants de Thiais qui souhaitent profiter de cette aide proposée par la Ville. Nous proposons aujourd'hui d'augmenter cette enveloppe de 26 000 € qui viennent s'ajouter aux 4 000 €, votés en janvier pour atteindre un total de 30 000 € en 2020. »

Monsieur ROBILLARD : « Au vu du succès du dispositif de subventions, il serait peut-être temps que la Municipalité se penche en liaison avec ses partenaires, bien entendu, sur un véritable plan vélo local. C'est bien de financer l'acquisition de vélos, encore faudrait-il qu'il y ait suffisamment de pistes cyclables sur la Ville. A ce propos, est-ce que la Ville de Thiais accueillera, une ou plusieurs nouvelles pistes cyclables, tel qu'elles sont prévues dans la convention départementale qui vient d'être approuvée en commission permanente départementale. Si oui, où seront-elles aménagées ? Et surtout, comment envisagez-vous la nécessaire concertation locale avec les Thiaisais ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Nous avons amorcé, il y a plusieurs mois déjà, un travail partenarial avec les autorités compétentes afin de développer le réseau cyclable sur notre territoire communal.

Ce matin-même, nous nous trouvons au croisement de la rue Simone Veil et de l'avenue de Versailles afin de traduire, en situation, la connexion de ces deux itinéraires cycles. Nous avons obtenu la suppression des pistes provisoires dites « coronapistes », qui neutralisaient une voie sur l'avenue de Versailles, créant de grandes difficultés de circulation pour accéder à la Ville. En revanche, la piste cyclable existante sur cette avenue sera prolongée au-delà de la station Georges Halgoult. »

Madame LE SOUFFACHE : « Excusez-moi mais à 10h, j'étais au travail donc j'aurai bien aimé pouvoir participer, surtout sur ce sujet-là. On a quand même la seule piste communale vélo, rue Simone Veil. Sincèrement, pour pouvoir rejoindre la piste de la 186, sur la gauche, vous avez les poteaux, les pylônes, les éclairages, et c'est impossible de pouvoir passer de la piste communale à la piste départementale, pour monter sur la gauche, en haut de la rue Simone Veil. J'espère que vous avez pu prendre en compte aussi cette demande de pouvoir accéder, et communiquer depuis la piste communale, jusque vers la piste départementale. »

Monsieur le Maire : « C'est un travail mené conjointement avec le Département. La piste que j'évoquais sera d'abord installée provisoirement. Une fois sa pertinence validée par son utilisation réelle, elle sera pérennisée et protégée par des rails en béton qui éviteront une cohabitation dangereuse entre les usagers. Les cyclistes seront protégés, comme ils le sont entre le carrefour de la résistance et la rue Simone Veil. Un feu à destination des utilisateurs de cycles sera également mis en place dans la montée entre Georges Halgoult et Simone Veil. Le Conseil Départemental doit désormais faire une nouvelle proposition suite à nos discussions de ce matin. »

Madame HILLION : « Je suis désolé de revenir sur le plan local mais je suis moi-même utilisatrice de vélos avec mes enfants en bas âge derrière. Je vous avoue que lorsque je dois monter de la rue Simone Veil, jusqu'au Palais Omnisports avec mes enfants, je me sens en totale insécurité et c'est le cas de beaucoup de Thiaisais. Donc, là, effectivement, vous nous avez parlé de cette route départementale 186, mais, la question qui était posée, c'est de savoir s'il est prévu d'avoir un temps d'échange pour justement réfléchir tous ensemble à l'utilisation des Thiaisais, pour le coup, parce que

là ça concerne tous les Thiaisais, ne serait-ce que des rues de Thiais, que l'on puisse être protégés, nous utilisateurs de vélos et nos enfants. »

Monsieur le Maire : « Un plan de circulation des vélos va être élaboré. C'est un travail fin et technique. Par exemple, dans l'itinéraire que vous décrivez, il paraît difficile d'imaginer le déploiement d'une piste cyclable, rue Victor Basch, étant donné la physionomie, le gabarit de cette voie, et même son sens de circulation. Le futur plan vélo devra nécessairement allier la pertinence des itinéraires cycles intra-communaux à dessiner, avec la faisabilité technique de leur déploiement. Je le répète, une réflexion très minutieuse, à l'échelle de toute la Ville, est actuellement opérée afin que nous ne créions pas simplement des barreaux, mais qu'une véritable continuité des itinéraires puisse être mise en œuvre, afin de garantir la sécurité des usagers, tout en conservant la qualité de circulation qui est la nôtre. Ce travail est en cours et nous le présenterons dès sa finalisation.

En complément, de nombreux parcs à vélos vont être installés dans toute la Ville, à proximité immédiate des parcs publics, des écoles, des équipements sportifs. Nous avons consacré un budget de 40 000 € cette année pour ces équipements et nous sommes en train d'arrêter les premiers choix en la matière, en collaboration avec Messieurs CURLIER-ANDRADE et TRYZNA. »

Monsieur ROBILLARD : « Je note qu'il y aura bientôt un plan vélo. Quelle forme de concertation vous allez donner à la validation de ce plan vélos. »

Monsieur le Maire : « Comme je l'ai détaillé, nous travaillons ardemment à sa formalisation, nous solliciterons l'avis des référents associatifs liés aux cycles au niveau communal mais aussi à l'échelle départementale puis viendra le temps de sa présentation dans la commission compétente du Conseil Municipal. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 11 : Modification de garanties d'emprunt accordées à l'Office Public de l'Habitat de Thiais

Monsieur le Maire expose :

L'Office Public de l'Habitat de Thiais a négocié avec la Caisse des Dépôts et Consignations un réaménagement de sa dette portant sur 8 lignes de prêts, dont le capital restant dû s'élevait à 14.020.149,11 € au 30 avril 2020.

Ces lignes de prêts concernent des emprunts pour lesquels la Mairie de Thiais a accordé la garantie communale à hauteur de 100% :

N° du prêt	N° interne Ville	Opération	Montant initial	Capital restant dû
1163409	30155	70 logements Portes d'Allia	8 262 421,00 €	7 121 000,05 €
1163412	30156	70 logements Portes d'Allia	1 942 152,00 €	1 750 988,73 €
1163417	30157	70 logements Portes d'Allia	1 762 414,00 €	1 435 780,06 €
1163419	30158	70 logements Portes d'Allia	455 405,00 €	420 329,52 €
415145	30121	32 logements Trou aux renards	2 292 304,24 €	946 023,68 €
471743	30142	70 logements Porte Levant	4 379 721,11 €	1 942 023,29 €
884479	30145	70 logements Porte Levant	228 673,53 €	110 993,67 €
10368825	30150	Réhabilitation logements rue Jaurès	884 204,00 €	293 010,11 €
			20 207 294,88 €	14 020 149,11 €

Le réaménagement des emprunts porte sur les points suivants :

- Décalage d'échéance avec passage en périodicité trimestrielle pour 2 prêts,
- Décalage d'échéance, baisse de marge à TLA + 1% et passage à une périodicité trimestrielle pour 2 prêts,
- Baisse de marge à TLA + 1%, allongement de 5 ans et passage en périodicité trimestrielle pour 4 prêts.

Par courrier en date du 6 juillet 2020, l'OPH a saisi la Ville afin d'obtenir une modification des termes de la garantie communale pour les emprunts concernés.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification de la garantie d'emprunts pour les contrats de prêt n°1163409, n°1163412, n°1163417, n°1163419, n°0415145, n°0471743, n°0884479 et n°1036825 contractés par l'Office Public de l'Habitat de Thiais.

Monsieur ROBILLARD : « On n'a pas d'opposition contre la demande de modification de la garantie. Par contre, pouvez-vous nous dire quand va s'organiser la fusion de l'OPH de Thiais ? Puisque c'est prévu dans la loi, et déjà, plusieurs OPH du Territoire ont fusionné en 2019. »

Monsieur le Maire : « Cette décision relève du Conseil Territorial et non de notre Assemblée. Vous savez que les OPH sont sous l'autorité des EPT. Je pense que cette procédure devrait aboutir à la mi-octobre et nous veillerons ici à rendre compte au Conseil Municipal. Je le répète : il s'agira d'une simple information consécutive à la délibération du Conseil Territorial, puisque la décision appartient à l'OPH, au Territoire et à l'organisme avec lequel se produira la fusion. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 12 : Approbation des tarifs des tentes du marché de Noël de l'année 2020

Monsieur le Maire expose :

Chaque année, la Ville organise son traditionnel marché de Noël, événement très attendu par les familles thiaisiennes. Dans le cadre de cette organisation, diverses animations leurs sont proposées afin que tous passent un moment chaleureux et convivial.

Ainsi, des tentes de type canopy de différentes dimensions et des chalets sont mis à la disposition des exposants de ce marché.

Dans la continuité de la politique de soutien aux usagers menée par la Municipalité durant cette période de crise économique et sociale et, afin de permettre la mobilisation et la participation des exposants à cette manifestation, il est proposé de maintenir les tarifs des tentes et canopy, approuvés pour le marché de Noël de 2019, pour celui de cet hiver 2020.

Bien entendu, la fixation de ces tarifs ne préjuge pas de la tenue de l'édition 2020 du marché de Noël. En effet, si d'aventure le contexte sanitaire ne s'améliore pas dans les mois à venir, la Ville sera contrainte de renoncer à organiser cette manifestation.

Aussi est-il soumis à l'approbation du Conseil Municipal les tarifs comme suit :

Emplacement de type Canopy	Tarifs 2019	Tarifs 2020
3m x 3m	99,00 €	99,00 €
6m x 3m	130,00 €	130,00 €
9m x 3m	161,00 €	161,00 €

Châlet	Tarifs 2019	Tarifs 2020
3m x 2m	193,00 €	193,00 €

Monsieur le Maire : « Vous relèverez que les tarifs appliqués aux exposants n'ont pas été augmentés, en cohérence avec la politique que nous menons en matière de traitement des conséquences de la pandémie. Cette délibération est prise à titre conservatoire, puisque nous demeurons dans l'incertitude en ce qui concerne la tenue des événements festifs, notamment ceux de fin d'année, à l'instar du marché de Noël mais également du Banquet des Anciens réuni la Halle des Sports, ou encore de la Corrida de Thiais. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 13 : Approbation des tarifs des classes de découverte pour l'année 2020/2021

Monsieur le Maire expose :

L'incertitude qui caractérise la situation sanitaire actuelle ne doit pas constituer un obstacle, absolu et a priori, à la nécessité d'assurer la continuité des missions essentielles de service public. Aussi, la Ville souhaite, cette année encore, permettre l'organisation des classes de découvertes. Cependant, consciente des difficultés que n'aura manquée d'engendrer cette crise tant sanitaire qu'économique, la municipalité entend maintenir les tarifs de ces voyages pédagogiques et ne pas répercuter la révision des prix aux parents. Il est tout autant utile de souligner que les classes de découvertes auront lieu à la condition qu'au jour de leur départ le contexte sanitaire les rende possibles.

Dans le cadre du marché pour les années 2020 à 2024, quatre types de séjours sont proposés :

- A la neige, où les enseignants pourront choisir entre le ski alpin ou des activités multisports,
- Sportifs, pour lesquels trois thématiques sont offertes : char à voile, équitation et naturo-sports,
- Artistiques, où les enseignants opteront pour les arts du cirque ou bien le théâtre,
- De découverte du Patrimoine en France.

Hormis les séjours à la neige d'une durée de 8 ou 10 jours, les autres voyages sont d'une durée de 5 jours.

La volonté de la Municipalité a toujours été de ne faire supporter aux familles qu'une partie très réduite de la dépense réelle engagée par la Commune, dont la prise en charge peut s'élever jusqu'à près de 85 %.

Dans un souci de bonne gestion, mais également afin de permettre l'échelonnement du paiement, il est proposé de continuer à demander, au moment de l'inscription, aux parents de verser un acompte, représentant 30 % du tarif appliqué. Cet acompte sera remboursable en cas de maladie dûment constatée par un certificat médical attestant de l'impossibilité pour l'enfant de participer au séjour, ou pour tout autre cas fortuit sur présentation des justificatifs nécessaires et après instruction par les services municipaux.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs des classes de découverte pour l'année 2020 tels que présentés ci-dessous et à proroger le principe de versement, lors de l'inscription, d'un acompte de 30 % du tarif correspondant.

Lot n° 1 : SEJOURS A LA NEIGE

Quotient familial	Séjour à la neige (8 jours)	Séjour à la neige (10 jours)
	Destination : Saint Léger Les Mèlèzes	Destination : St Léger Les Mèlèzes
	Thème : Multisports	Thème : Ski alpin
	Montant : 695,00 €	Montant : 795,00 €
de 0 à 300 €	107,73 €	123,23 €
de 300,01 à 410 €	118,15 €	135,15 €
de 410,01 à 520 €	139,00 €	159,00 €
de 520,01 à 630 €	159,85 €	182,85 €
de 630,01 à 720 €	187,65 €	214,65 €
de 720,01 à 800 €	208,50 €	238,50 €
de 800,01 à 900 €	243,25 €	278,25 €
de 900,01 à 1000 €	264,10 €	302,10 €
de 1000,01 à 1100 €	278,00 €	318,00 €
de 1100,01 à 1800 €	312,75 €	357,75 €
de 1800,01 à 2400 €	347,50 €	397,50 €
supérieur à 2400,01€	382,25 €	437,25 €
Hors commune	417,00 €	477,00 €

Lot n° 2 : SEJOURS SPORTIFS

Quotient familial	Séjour sportif (5 jours)	Séjour sportif (5 jours)	
	Destination : Le Fremur	Destination : Chevillon	
	Thème : Char à voile	Thème : Equitation	
	Montant : 465,00 €	Voile	420,00 €
de 0 à 300 €	93,00 €	84,00 €	
de 300,01 à 410 €	106,95 €	96,60 €	
de 410,01 à 520 €	125,55 €	113,40 €	
de 520,01 à 630 €	139,50 €	126,00 €	
de 630,01 à 720 €	158,10 €	142,80 €	
de 720,01 à 800 €	167,40 €	151,20 €	
de 800,01 à 900 €	176,70 €	159,60 €	
de 900,01 à 1000 €	186,00 €	168,00 €	
de 1000,01 à 1100 €	195,30 €	176,40 €	
de 1100,01 à 1800 €	218,55 €	197,40 €	
de 1800,01 à 2400 €	279,00 €	252,00 €	
supérieur à 2400,01€	325,50 €	294,00 €	
Hors commune	348,75 €	315,00 €	

Quotient familial	Séjour sportif (5 jours)	
	Destination : Sille Le Guillaume	
	Thème : Naturo-sports	
	Voile	515,00 €
de 0 à 300 €	103,00 €	
de 300,01 à 410 €	118,45 €	
de 410,01 à 520 €	139,05 €	
de 520,01 à 630 €	154,50 €	
de 630,01 à 720 €	175,10 €	
de 720,01 à 800 €	185,40 €	
de 800,01 à 900 €	195,70 €	
de 900,01 à 1000 €	206,00 €	
de 1000,01 à 1100 €	216,30 €	
de 1100,01 à 1800 €	242,05 €	
de 1800,01 à 2400 €	309,00 €	
supérieur à 2400,01€	360,50 €	
Hors commune	386,25 €	

Lot n° 3 : SEJOURS ARTISTIQUES

Quotient familial	Séjour artistique (5 jours)	
	Destination : Domaine de Chales	Destination : Le Moulin de Bérrou
	Thème : Arts du cirque	Thème : Théâtre
	Montant : 495,00 €	Montant : 405,00 €
de 0 à 300 €	99,00 €	81,00 €
de 300,01 à 410 €	113,85 €	93,15 €
de 410,01 à 520 €	133,65 €	109,35 €
de 520,01 à 630 €	148,50 €	121,50 €
de 630,01 à 720 €	168,30 €	137,70 €
de 720,01 à 800 €	178,20 €	145,80 €
de 800,01 à 900 €	188,10 €	153,90 €
de 900,01 à 1000 €	198,00 €	162,00 €
de 1000,01 à 1100 €	207,90 €	170,10 €
de 1100,01 à 1800 €	232,65 €	190,35 €
de 1800,01 à 2400 €	297,00 €	243,00 €
supérieur à 2400,01€	346,50 €	283,50 €
Hors commune	371,25 €	303,75 €

Lot n° 4 : SEJOURS Découverte du Patrimoine

Quotient familial	Séjour Patrimoine (5 jours)	Séjour Patrimoine (5 jours)
	Destination : La Saulaie	Destination : Le Senequet
	Thème : Patrimoine	Thème : Patrimoine
	Montant : 540,00 €	Montant : 520,00 €
de 0 à 300 €	108,00 €	104,00 €
de 300,01 à 410 €	124,20 €	119,60 €
de 410,01 à 520 €	145,80 €	140,40 €
de 520,01 à 630 €	162,00 €	156,00 €
de 630,01 à 720 €	183,60 €	176,80 €
de 720,01 à 800 €	194,40 €	187,20 €
de 800,01 à 900 €	205,20 €	197,60 €
de 900,01 à 1000 €	216,00 €	208,00 €
de 1000,01 à 1100 €	226,80 €	218,40 €
de 1100,01 à 1800 €	253,80 €	244,40 €
de 1800,01 à 2400 €	324,00 €	312,00 €
supérieur à 2400,01€	378,00 €	364,00 €
Hors commune	405,00 €	390,00 €

Monsieur le Maire : « Au gré des renouvellements de 2020, nous décidons du maintien de tous les tarifs communaux, qu'ils soient en direction de la jeunesse, des personnes âgées, des utilisateurs des services municipaux, de la cantine. Là encore, nous n'avons pas de certitude quant à la faisabilité des voyages qui sont l'objet du présent point mais nous devons prendre cette décision aujourd'hui, afin d'envisager de possibles départs. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 14 : Actualisation des tarifs des concessions funéraires du cimetière communal pour 2021

Monsieur le Maire expose :

Les prix des concessions funéraires sont fixés conformément aux articles L.2223-15 et R.2223-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la période de confinement et face à l'ampleur de la crise économique engendrée par la pandémie de Covid-19, la Ville s'est engagée à soutenir les usagers des services publics. Ainsi, lors de la séance du 2 juillet dernier, le Conseil Municipal approuvait le maintien des tarifs des prestations municipales applicables en 2019/2020, pour une année supplémentaire.

Il vous est proposé qu'il en soit de même pour les tarifs des concessions funéraires pour l'année 2021, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, tels que :

Durée des concessions	Année 2020	Année 2021
Décennales 1 m ²	28€	28€
Décennales 2 m ²	59€	59€
Trentenaires	288€	288€
Cinquantenaires	967€	967€
Perpétuelles 2 m ²	7540€	7540€
Perpétuelles 3 m ²	11310€	11310€
Perpétuelles 4 m ²	15081€	15081€
Columbarium (case pour 15 ans)	334€	334€
Columbarium (case pour 30 ans)	670€	670€
Taxe d'inhumation	174€	174€
Cavurne (15 ans)	68€	68€
Cavurne (30 ans)	138€	138€

Monsieur le Maire : « La politique de soutien aux usagers des services publics, maintes fois réaffirmée cette année, au travers des décisions du Conseil Municipal, transparaît là-encore, avec le maintien des tarifs relatifs aux concessions funéraires. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

Point n° 15 : Conditions d'accueil des apprentis au sein de la collectivité

Monsieur le Maire expose :

L'apprentissage est un contrat de droit privé conclu entre un employeur (y compris collectivités territoriales ou établissements publics) et un apprenti. Son objectif est de permettre à un jeune, de 16 à 30 ans, de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, ...) ou un titre à finalité professionnelle.

Ce dispositif associe une formation en entreprise ou en collectivité publique et un enseignement dispensé dans un centre de formation d'apprentis.

L'apprenti bénéficie du statut de salarié et perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge, du diplôme préparé et de son ancienneté dans le contrat.

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'État prend en charge :

- La totalité des cotisations patronales d'assurance sociales et d'allocations familiales,
- Les cotisations salariales d'origine légale ou conventionnelle dues au titre des salaires versés aux apprentis.

Restent alors à la charge de l'employeur :

- Le salaire de l'apprenti,
- Le coût de la formation,
- La cotisation au titre du fonds national d'aide au logement,
- La contribution de solidarité autonomie,
- La cotisation retraite complémentaire versée à l'IRCANTEC,

- La cotisation accident du travail et maladie professionnelle.

Compte-tenu du contexte économique et des difficultés d'entrée sur le marché du travail, la Ville de Thiais souhaite s'impliquer, tant financièrement que de manière opérationnelle, dans la formation initiale des jeunes et leur offrir une expérience professionnelle.

La collectivité se propose d'accueillir à compter de la rentrée 2020/2021 des jeunes en alternance dans les conditions suivantes :

- Contrat d'apprentissage (pas de contrat de professionnalisation),
- Age : de 18 ans (révolus avant le 31 décembre de l'année de début du contrat) à 30 ans,
- Postes : les apprentis viendront en surnombre des agents permanents et n'auront pas vocation à pourvoir un poste vacant,
- Rémunération correspondant aux montants planchers fixés par la réglementation en vigueur,

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1^{ère} année	27% du Smic, soit 415,64	43% du Smic, soit 661,95 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 815,89 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2^{ème} année	39% du Smic, soit 600,37 €	51% du Smic, soit 785,10 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 939,04 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
3^{ème} année	55% du Smic, soit 846,68 €	67% du Smic, soit 1 031,41 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 200,74 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

- Nombre d'apprentis : le nombre maximum de contrats d'apprentissage en cours (sur une année scolaire) est fixé à 5. Il s'agira de 5 emplois non permanents au tableau des effectifs.

Ils pourront notamment être affectés dans les services suivants :

Services envisagés	Capacité maximum d'accueil	Diplômes préparés (à titre d'indication)
Pôle Petite enfance	1	Educateur-trice de jeunes enfants
Pôle Petite enfance	3	Diplôme d'auxiliaire de puériculture
Pôle Petite enfance et pôle Education	3	Diplôme de CAP Petite enfance
Service des sports et pôle Péri-scolaire/Jeunesse	2	BP JEPS (Brevet professionnel jeunesse, éducation populaire, sports)

Pôle Périscolaire/Jeunesse	1	BAPAAT (Brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien jeunesse et sports) - niveau BEP/CAP
Service informatique	1	BTS, DUT, Licence professionnelle, MASTER,... (post bac)
Autres services administratifs	1	BTS, DUT, Licence professionnelle, MASTER,... (post bac)

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce dispositif.

Monsieur le Maire : « De nombreuses formations en apprentissage ont à subir le contexte de la crise sanitaire, les entreprises n'étant pas enclines à recourir à ce type de dispositif et à accueillir des apprentis, devant les difficultés économiques qui sont les leurs, caractérisées par du chômage partiel, des licenciements. Face à cette délicate situation, la Ville a décidé de se donner les moyens de répondre, elle-même, à ce besoin, dès lors que l'objet de l'apprentissage est en lien avec les activités communales et que les conditions d'accueil dans les services municipaux le permettent. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 16 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Création de postes

Le Conseil Municipal est invité à approuver la création des postes suivants :

- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (travailleur social) pour le CCAS
Il s'agit de la transformation d'un emploi existant effectuée à l'occasion d'une mutation interne dans la structure.
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe (avancement de grade)
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe (avancement de grade)
- 1 poste de brigadier-chef principal (avancement de grade)

Suppression de postes

Le tableau des effectifs de la Collectivité fait apparaître des postes vacants. Une partie de ces emplois vacants n'ont pas vocation à être pourvus : leur coût n'a pas été provisionné au budget.

Ces emplois vacants « surnuméraires » correspondent :

- Aux agents ayant bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne.
Depuis juin 2017, des emplois afférents au grade d'avancement ont été créés par le Conseil Municipal sans que les emplois afférents au grade d'origine soient supprimés.
- Aux agents ayant bénéficié d'un reclassement pour inaptitude physique (avec changement de filière)
- Aux agents dont le grade a été modifié pour tenir compte des missions réellement exercées (ex : assistantes des directeurs d'école).

Lors de la séance du 20 juin 2020, le Comité Technique a émis un avis favorable pour la suppression des postes suivants :

Grades	Nombre
Directeur territorial	-1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	-5
Adjoint administratif	-3
Agent de maîtrise principal	-2
Agent de maîtrise	-3
Adjoint technique	-15
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	-5
Agent social	-1
Conservateur de bibliothèque en chef	-1
Animateur	-2
Adjoint territorial d'animation	-6
TOTAL	-44

L'ensemble des modifications proposées figurent sur le tableau ci-joint.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire : « Il s'agit ici d'un toilettage du tableau, qui doit être réalisé régulièrement. Bien entendu, nous n'avons licencié personne : ce sont généralement des changements de grade ou de fonction. C'est le jeu habituel des créations et des suppressions de postes. »

Madame HILLION : « Je pense avoir compris ce que vous venez de m'expliquer mais techniquement parlant, quand vous notez « auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, moins 5 », ça ne signifie pas qu'il y a moins d'auxiliaire de puériculture sur la Ville ? »

Monsieur le Maire : « Au contraire, nous sommes toujours en recherche de profils pour ces postes. Néanmoins, on supprime des postes puisque les personnels concernés sont partis ou occupent un autre grade. Il s'agit de mécaniques habituels dans l'administration : nous ne devons pas conserver artificiellement, dans la nomenclature budgétaire des postes devenus inopérants. »

Madame HILLION : « Donc, si ces postes sont supprimés, cela signifie que vous allez recruter de jeunes recrues, sur un autre type de contrat qui ne correspond pas à ce type de fonctions. »

Monsieur le Maire : « Ce ne sont pas des contrats, ce sont des postes de titulaires de la fonction publique territoriale. »

Madame HILLION : « Ces postes sont donc créés postérieurement ? »

Monsieur le Maire : « Non, il s'agit ici d'actualiser les postes, au regard des grades attribués aux agents. Lors de l'avancement de grade du titulaire d'un poste ou de modification de la nomenclature, de fait, l'intitulé du poste précédemment occupé devient obsolète. La Ville doit donc procéder à sa suppression mais l'effectif demeure le même. »

Madame LE SOUFFACHE : « L'agent social, le poste qui est supprimé, est-ce que ça correspond à la création de poste en tant qu'assistant socio-éducatif de seconde classe, créé pour le CCAS ? »

Monsieur le Maire : « Non. Au CCAS, c'est un travailleur social qui a été recruté, ce qui correspond à une assistante sociale, le terme travail social étant générique. »

Madame LE SOUFFACHE : « C'est une assistante sociale alors ? »

Monsieur le Maire : « Oui. C'est la même chose. Elle a été recrutée et intégrera les effectifs le 4 novembre prochain pour collaborer avec Madame OSSARD et les membres du CCAS, dans le développement de lutte contre les précarités. Sa mission principale consistera à étudier les dossiers qui sont adressés au CCAS, de les trier et de faire en sorte que les personnes éligibles soient aidées. »

Madame LE SOUFFACHE : « Excusez-moi, je ne suis pas une spécialiste de ces sujets. »

Monsieur le Maire : « Le travail de nettoyage, de remise à niveau du tableau des effectifs, fait apparaître de conséquentes modifications dans les postes, car il n'a pas été soumis au Conseil Municipal depuis quelques années. Cependant, je le répète, il ne s'agit que d'un toilettage. Dans les années qui viennent, pour votre compréhension, nous veillerons à ce que cette présentation soit réalisée lors de chaque exercice. »

Madame LE SOUFFACHE : « Au demeurant, vous avez dit tout-à-l'heure que ce qui relevait de la mairie, relevait de la mairie et ce qui relevait du CCAS, relevait du CCAS. Là, on parle des effectifs de la mairie et vous êtes en train de me parler d'une personnes qui travaille au CCAS. J'ai du mal à comprendre. »

Monsieur le Maire : « Il est question de personnels de la mairie qui sont mis à disposition du CCAS de Thiais. »

Madame LE SOUFFACHE : « D'accord. Comme quoi, la limite n'est pas si claire. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire : « Nous avons épuisé l'ordre du jour, néanmoins, un certain nombre de questions m'ont été adressés par des membres du groupe "Thiais pour tous". »

Madame HILLION : « Lors du mois de septembre, plusieurs incidents violents ont eu lieu sur notre commune : coups de feu, voitures brûlées, bagarres entre bandes rivales, ..

Beaucoup de Thiaisien(ne)s sont inquiets, vous avez dû voir, comme nous, à la lecture de nombreux échanges sur les réseaux sociaux... Nous avons vu le communiqué que vous avez fait, via la newsletter hier et au cours du Conseil Municipal sur la baisse de la délinquance.

Néanmoins, nous aimerions savoir, quelles actions avez-vous menées pour rassurer les riverains ? Comment pensez-vous agir afin d'apaiser les tensions au niveau de la commune, notamment quelles actions de prévention pensez-vous mettre en œuvre ? A priori, les caméras de surveillance n'ont pas empêché ces différentes échauffourées, quel travail est enclenché avec la police municipale et/ou nationale ? »

Monsieur le Maire : « Vous faites notamment référence aux réseaux sociaux. Je veux souligner ici, avec force et solennité, que ceux-ci regroupent le meilleur et le pire. Une partie des informations que vous véhiculez et que vous venez de réitérer à l'instant, sont erronées : il n'y a pas eu de coups de feu, par exemple. Les pneus, d'une voiture qui a brûlé rue Einbeck, ont explosés. Certains ont maladroitement interprétés ces bruits, certes impressionnants, et ont cru identifier des coups de feu. C'est une erreur. J'en appelle donc à la plus grande prudence quant à ce qu'on peut lire ou observer sur les réseaux sociaux. Beaucoup de fake news sont colportées. Les informations importantes telles que celles-ci doivent être recoupées et vérifiées. Je crois que vous êtes une personne éduquée, avec une certaine faculté de discernement, qui doit vous pousser à vérifier la fiabilité des sources, sans vous cantonner aux faits rapportés sur les réseaux sociaux.

Nous avons également eu à subir des nuisances sonores importantes dans la nuit du week-end précédent. La cause en a été identifiée : il s'agissait du rave-party qui s'est déroulé dans un entrepôt orlysien le vendredi soir puis à Vigneux où 2 000 personnes se sont réunis. Certains ont attribué ces bruits à une fête dans la Ville. Dans le second cas, la police nationale est intervenue, sans pouvoir mettre fin au rassemblement, dépassée par le nombre. C'était bien à Vigneux, non pas à Thiais. Je le répète : méfiez-vous de ces informations non vérifiées.

En matière de questions traitant de la sécurité, le rôle de l'Etat ne peut être passé sous silence. Assurer la sécurité de nos concitoyens tient du rôle de l'Etat. Les problématiques que l'on a à connaître en matière de délinquance résultent de la politique pénale menée à l'échelle nationale et des dysfonctionnements de la chaîne judiciaire. Récemment, au moment des vacances estivales, 10 000 détenus ont été élargis, donc sont sortis de prison, sans raison particulière. Les statistiques publiques nous indiquent que 100 000 peines de prison ne sont pas effectuées dans notre pays et notamment les peines de prison inférieures à 1 an. Les Français ont le sentiment que la justice n'est pas rendue, ou mal rendue. Un sentiment d'impunité naît de ces pratiques et du laxisme coupable de l'Etat, inadaptés à la situation que nous vivons. Partout, et singulièrement en Île-de-France, les habitants de nos quartiers subissent la gangrène que représente le trafic de stupéfiants, aujourd'hui, objet principal de la plupart des faits délictuels. Avec un temps de retard bien malheureux, une prise de conscience de l'Etat semble être en œuvre au travers de la mise en place d'amendes pour les consommateurs de stupéfiants. Chacun constatera que la violence se banalise, probablement accentuée par les temps troublés que nous avons à subir en cette période de crise sanitaire : le déconfinement a vu, notamment au volant, des comportements de plus en plus débridés, une irascibilité croissante.

En ce qui concerne le quartier sud, j'ai obtenu la fermeture du restaurant kebab, le Summum et je veillerai à ce qu'il connaisse le même sort, chaque fois, qu'il dépasse les limites. C'est également le cas de la supérette proche, autour de laquelle nous constatons une présence massive de trafiquants et de consommateurs de stupéfiants. J'ai attiré l'attention du Préfet sur ces deux établissements., j'ai demandé à la Police Municipale de constater, tous les jours, le non-respect des dispositions de l'arrêté municipal du Maire de Thiais qui impose la fermeture des commerces de cette zone à 21h00, en lien avec les règlements des Conseils syndicaux de ces deux fonds de commerce. A chaque dépassement, un procès-verbal a été dressé par les forces de l'ordre, et envoyé au Parquet, ce qui a permis la fermeture administrative du kebab.

La Ville compte 97 caméras. Bien que potentiellement dissuasives, elles ne forment pas un dispositif de prévention : leur présence n'empêche pas la commission de l'infraction. En revanche, ce système efficace permet d'identifier l'auteur de faits délictueux. Nous avons ainsi pu observer une baisse vertigineuse de la délinquance ces 20 dernières années, soit une diminution de 46% de la délinquance de voies publiques. Les auteurs sont identifiés très rapidement, pour être déférés au Parquet, sur la base d'un dossier solide. Les magistrats sont très intéressés par les images qui constituent un élément de preuve, transmis par la Ville, après réquisition de la Police. C'est ce processus qui permet de diminuer la délinquance. Nous accompagnons les forces de l'ordre mais le métier de la sécurité n'est pas fondamentalement celui des mairies. Nous compensons les manquements de l'Etat en la matière. Le CLSPD, en place depuis une dizaine d'années, se réunit très régulièrement, et encore le 16 septembre dernier, sur des thématiques précises, afin de solutionner les problématiques que nous avons à affronter. Par exemple, les thèmes des violences faites aux femmes ou de la radicalisation ont été précisément traités en 2020. L'Etat, l'Education Nationale, le Procureur de la République, les bailleurs sociaux, la RATP, ou encore les représentants des centres commerciaux, assistent à ces réunions collaboratives et mettent en commun leur connaissance et leur expertise afin de mieux identifier et de mieux suivre les questions de sécurité, dans une démarche répressive mais également dans une optique de prévention.

Rassurez-vous : notre travail, piloté par Nicolas TRYZNA, est constamment salué et la Ville de Thiais est considéré par tous ces intervenants extérieurs, notamment les représentants du Parquet et le Préfet du Val-de-Marne, comme une Commune emblématique en matière de lutte contre la délinquance. Prémunissez-vous donc des fake news, et des informations non-vérifiées. »

Madame HILLION : « Merci pour ce conseil. »

Monsieur le Maire : « Vous affirmez qu'il y a eu des coups de feu, mais c'est faux. En colportant ce type d'informations erronées, vous contribuez au sentiment d'insécurité. »

Madame LE SOUFFACHE : « Nonobstant, Monsieur le Maire, notre information a été confirmée par deux policiers, qui habitent Thiais. Donc, on se permettait d'évoquer le sujet. Ce sont quand même des personnes qui ont l'habitude de faire la différence entre un coup de feu et un pneu qui éclate. »

Monsieur le Maire : « Je serais curieux de rencontrer ces deux policiers, puisque nous avons réalisé une enquête précise et circonstanciée, et je vous confirme qu'aucun coup de feu n'a eu lieu. »

Madame LE SOUFFACHE : « C'est comme le nuage de Tchernobyl qui passe au-dessus de la France, les coups de feu ne passent pas à Thiais. »

Monsieur le Maire : « Madame LE SOUFFACHE, cet effet de séance n'est pas nécessaire. Chaque fois qu'un événement de cet ordre se produit, le Commissaire de Police de L'Hay-les-Roses nous adresse les rapports établis par ses services : il n'y a pas eu de coups de feu, comme vous l'indiquez. »

Madame LE SOUFFACHE : « Dont acte. Vous avez beaucoup parlé de répression mais la prévention est venue tout à la fin. La prévention relève de la politique de la Ville, pas que de l'Etat. C'est plutôt sur ces sujets-là que l'on vous attendait, et ils sont venus un peu tard dans votre discours. Merci quand même de toutes ces informations. »

Monsieur le Maire : « J'ai développé mon propos en deux parties, qui sont les deux pans de la lutte contre la délinquance. Quand Madame HILLION fait état de rixes ou de coups de feu, je suis amené à lui répondre sur ce point et à lui manifester la double erreur dont elle s'est rendue coupable : une erreur de fait, en ce qu'elle présente des informations erronées ; et une erreur méthodologique, en tenant pour réelles les élucubrations de certains sur les réseaux sociaux. Vous constaterez que les éléments que je vous ai présentés démontrent un équilibre entre prévention et répression. Chacune des deux est indispensable, l'un ne va pas sans l'autre. »

Monsieur LONY : « J'ai une question, Monsieur le Maire, sur la gestion de la crise du Covid-19. Les mesures sanitaires liées à la crise de la Covid-19 se durcissent progressivement sur le plan national et la ville de Thiais est également concernée par ces mesures. Pourtant, vous n'avez inscrit aucun point sur le sujet à l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour et avez refusé notre proposition d'organisation cet été d'un conseil municipal dédié sur ce sujet. Or, cette crise sanitaire comporte au moins trois volets qu'il convient de traiter de manière spécifique : un volet sanitaire à proprement parler, un volet social et aussi un volet économique.

Concernant le volet sanitaire, si la ville a bien pris les mesures ad hoc pour désinfecter les locaux, veiller à la distanciation physique, et protéger le personnel mis à contribution, nous avons été heurtés par votre gestion des masques que le Département a adressé aux Thiaisais par le truchement de la ville. Pouvez-vous nous indiquer exactement ce que vous en avez fait ? En effet, vous nous avez dit les avoir gardés en stock alors que les Thiaisais en avaient le plus grand besoin afin de lutter contre un fléau qui met encore en danger la vie des plus faibles. »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui et depuis plusieurs semaines, vous êtes polarisés sur cette question. Nous avons réalisé plusieurs commandes de masques successives. La première d'entre elles a été effectuée auprès de l'EPT qui s'est adressé à l'entreprise Chantelle, basée à Cachan. Nous étions convaincus que ce choix d'une société connue et de sa proximité nous garantiraient le respect de délais très courts. Or, nous apprendrons plus tard que le retard d'acheminement était provoqué par la fabrication de ces masques en Tunisie. Confronté à ces difficultés de livraison, nous avons passé deux commandes complémentaires : la première via la Thaïlande et la seconde auprès d'un fabricant de textile de Belle-Epine, reposant sur une confection locale. Ces deux commandes ont été livrées avant celles du Territoire et du Département. Ce dernier nous a livré 5 000 masques. Je vais demander à mes services de vous faire passer ces masques distribués par le Département. Vous pourrez constater par vous-même la qualité de ces masques : c'est par pudeur que je n'ai pas souhaité aborder ce sujet car j'ai estimé que le temps n'était pas à la polémique dans les circonstances tragiques que nous connaissons. Actuellement, nos stocks font état de 50 000 masques acquis par la Ville. A la réception de la livraison départementale, nous avons décidé que nous ne pouvions pas décemment distribuer ces équipements aux Thiaisais. Le Conseil Départemental, lui-même, concède que ces masques sont de piètre qualité, et a procédé à de nouvelles commandes pour obtenir des équipements de protection de meilleure facture. Je le répète : je n'ai pas souhaité le dire. Néanmoins, je peux le faire aujourd'hui, si c'est votre souhait, puisque vous avez l'air de considérer que les masques représentent l'alpha et l'oméga des enjeux communaux. »

Monsieur LONY : « Nous ne considérons pas qu'il s'agisse de l'alpha et de l'oméga, Monsieur le Maire, mais on s'interrogeait tout simplement, et vous apportez une réponse aujourd'hui. »

Monsieur le Maire : « J'ai vu votre insistance sur cette question. »

Monsieur LONY : « Nous insistions car nous n'avions pas de réponse. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas voulu vous répondre, parce que nos relations sont très respectables avec le Département. Nous menons un travail régulier de collaboration et je ne souhaitais pas les mettre en cause. Je ne crée, ni n'entretient volontairement la polémique. J'ai considéré que ces masques n'étaient pas à la hauteur de ceux que nous avons en réserve et qu'ils ne devaient pas être distribués à la population, eu égard à leur médiocre qualité. Nous avons toujours environ 50 000 masques en stock, d'une bien meilleure facture, qui peuvent faire l'objet d'une distribution aux Thiaisais. J'ai bien identifié que ce sujet était devenu une obsession pour vous mais comprenez bien que je n'ai pas souhaité remettre en cause la qualité des masques qui nous avaient été fournis, dans ce moment nécessitant par bien des aspects, une unité nationale, et un travail commun afin de répondre ensemble aux enjeux de la crise sanitaire. J'ai souhaité être à la hauteur des événements : je ne voulais pas embarrasser le Département sur ces sujets, à cette période. »

Monsieur LONY : « C'est bien de le dire maintenant. Sur le plan social, quelle est la ligne de conduite de la ville face à la crise sanitaire ? Nous souhaitons avoir une vision de ce que la ville a proposé aux thiaisais depuis la sortie du confinement. Des villes voisines ont organisé des activités gratuites à l'intention des familles qui n'ont pas pu partir en vacances, d'autres ont offert des cahiers de vacances aux élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire. D'autres encore ont simplement ouvert leurs stades au public pour permettre de poursuivre une activité physique en dehors de celles proposées par les associations sportives à l'arrêt. Ces mesures sociales nous semblent essentielles pour compenser l'atmosphère anxiogène du moment. La notion de gratuité joue également un rôle important dans ces mesures puisque celles-ci sont alors vécues comme un cadeau par ceux qui en bénéficient et permet donc de vivre les épreuves plus sereinement.

Notre question est, par exemple : qu'a fait la ville de Thiais au cours de la période écoulée sur le plan social et qu'envisage-t-elle de faire au cours des prochains mois ? Par exemple, les économies réalisées sur les prestations de restauration scolaire bénéficieront-elles aux familles cette année ? Et si oui, sous quelle forme ?

Concernant le tissu économique de la ville, comment envisagez-vous d'accompagner les commerces de proximité qui en auraient besoin ?

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de bénéfices induits par la baisse de l'activité de la restauration : nous avons instauré la gratuité des repas pendant la période du confinement. Sans cantine, il n'y a pas de recettes. Aucun différentiel ne peut être utilisé pour une autre destination.

Pendant toute la période estivale, nous avons mis en place les vacances apprenantes. Très peu de Villes ont profité de ce dispositif proposé par l'Etat, qui a permis, malgré toutes les restrictions liées à la crise sanitaire, aux jeunes Thiaisais, de jouir d'une palette très diverse d'activités sportives ou culturelles comme la zumba, le kung-fu, le tir-à-l'arc, des ateliers de découverte des arts polynésiens, du théâtre, du cirque...

L'organisation d'une séance du Conseil Municipal dédiée au Covid-19, au cœur de l'été, était inutile puisque nous avons échangé très régulièrement sur ces sujets et que nombre d'entre eux sont inscrits à l'ordre du jour de nos réunions successives de cette Assemblée. Il en va ainsi de la décision du gel des tarifs municipaux ou du recrutement d'apprentis encore étudiés ce soir, du vote du budget ou de la subvention exceptionnelle attribuée au CCAS en juillet dernier. De plus, les discussions et échanges que nous aurions eues au cours de cette séance dédiée n'aurait pas résisté au mouvement perpétuel des décisions prises, et à la vitesse de l'évolution des événements : nous observons au quotidien un florilège de réglementations nouvelles sur le plan national, décidées au fur et à mesure de l'avancée de la pandémie. Nous assistons à une danse inquiétante du Gouvernement qui fait un pas en avant et deux pas en arrière : des décisions hâtives ou mal expliquées sont prises par l'Etat, avant que celui-ci ne fasse machine arrière ou au contraire, n'accentue les restrictions. Cela provoque un climat d'instabilité et une lecture rendue impossible par toutes ces contradictions, de ce qu'il est permis de faire ou non, pour tout un chacun. Il y a quelques semaines, nous envisagions que le confinement produirait son effet, et rendrait possible de meilleures perspectives, et nous pouvons nous apercevoir qu'une seconde vague est à l'œuvre aujourd'hui, créant une inquiétude certaine pour le futur proche et l'éventualité de la mise en œuvre de nouvelles mesures contraignantes. »

Monsieur ROBILLARD : « Lors du dernier Conseil Municipal du 2 juillet nous avons pu prendre connaissance de l'existence de ce projet, alors même que l'enquête publique venait de démarrer le 29 juin ; ce premier débat, reconnaissez-le, n'avait pas eu le temps de se nourrir du contenu du dossier par ailleurs très technique. D'emblée, nous tenons à rappeler que, bien entendu, nous sommes favorables à la transformation du parc de véhicules diesel avec un carburant au gaz naturel. Mais cela ne doit pas s'effectuer sans l'information ni sans les précautions requises.

Depuis, début septembre, le commissaire enquêteur a remis son rapport. Celui-ci étant à mon sens plus explicite et plus abordable pour les non-techniciens, il eut été intéressant de prévoir aujourd'hui un débat plus instruit. Je passe sur les propos du commissaire-enquêteur qui regrette lui-même à plusieurs reprises et notamment page 95 que, je cite, « il ne semble pas que les communes concernées dont spécialement Thiais aient relayé l'information sur la tenue de cette enquête ».

Nous apprenons dans ce rapport qu'une réunion a eu lieu le 9 juillet entre la RATP et vous. Quel dommage que des représentants des riverains n'aient pu y participer car ils auraient eu beaucoup de questions et d'inquiétudes à exprimer directement devant le maître d'ouvrage. Lors des réunions publiques avec le commissaire enquêteur il n'y avait ni la Ville ni la RATP. Ces inquiétudes ont cependant été remontées au commissaire enquêteur puisque 113 personnes se sont exprimées contre le projet mais seulement 11 se sont exprimées pour dont le maire de Thiais. Vous parlez d'un référendum !!! Sur le plan démocratique voilà une première interrogation.

Sur le fond, vous le savez, la plupart des inquiétudes portent sur les dangers potentiels d'incendie ou d'explosion lorsque le site aura été approvisionné en stock de bouteilles de gaz. Or à la fois la RATP dans le dossier tout comme le commissaire enquêteur dans son rapport rappellent que « le risque zéro n'existe pas » et que je cite page 105 : « les risques d'explosions dus au stockage ou à la manipulation du GNV, sans être nuls, sont très faibles ». Nous en sommes par conséquent avertis ! Nous vous mettons en garde contre un risque industriel majeur même si sa survenance est hypothétique, qui proviendrait d'une « malveillance » ou d'un accident interne comme à Rouen ou à Toulouse où l'a aussi les experts nous disaient que toutes les précautions avaient été prises.

Enfin, malheureusement, si le risque terroriste lui s'il a été soulevé dans les questions, ce dernier n'a pas même été repris dans les réponses ; certes le commissaire enquêteur mentionne « que toutes les précautions seront prises » ; mais dans à la préfecture de police de Paris, rappelons-nous, l'assassin était à l'intérieur même des locaux ! Je suis désolé de dramatiser mon propos mais je pense que l'inquiétude, légitime, de nombreuses personnes doit être solennellement rappelée.

Le commissaire-enquêteur a été surpris comme nous de la présence d'une crèche au contact du site ! Il est inconcevable que celle-ci ne soit pas « mise à l'abri » dans le cadre du projet.

Afin de ne pas être encore plus long, je ne mentionnerai pas les inquiétudes légitimes également en matière de bruit, pollution, odeurs, que beaucoup de riverains ont exprimé ; sur ces points, il est vrai il y a des réponses dans le rapport.

Nous souhaitons par conséquent : en premier lieu, qu'une enquête publique complémentaire se déroule rapidement avec cette fois, puisque les riverains ont été informés par le dossier d'enquête, une vraie réunion entre le maître d'ouvrage et les riverains ; votre qualité de maire vous permet de vous adresser aux commanditaires de cette enquête et de demander satisfaction sur ce point ; en deuxième lieu, si le projet se réalise, le déplacement de la crèche aux frais de la RATP. Enfin, nous demandons qu'un moratoire soit pris sur le déroulement des travaux ; il est en effet inconcevable pour les riverains de voir des travaux commencer alors même que le rapport du commissaire enquêteur n'était pas encore communiqué au public. Dernière interrogation : pourquoi la commission urbanisme ne s'est pas tenue avec ce projet à l'ordre du jour ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur ROBILLARD, vous persistez à donner un ton catastrophiste à votre intervention en niant les faits et le contenu des informations remises par le commissaire-enquêteur. Vous me contraignez à vous rappeler le déroulé exact de la procédure : la RATP souhaite faire muter ses bus du diesel vers le gaz naturel, dans une démarche environnementale que nous devrions tous saluer. L'opérateur de transports a traité avec GRDF. Ce sont les maîtres d'ouvrage de cette opération, pas la Ville de Thiais. Le Préfet a instruit la demande. La Ville n'y a apporté son visa que parce que la demande était conforme à l'usage. La communication a été réalisée par le maître d'ouvrage, pas par la Ville, mais vous tentez de mettre en responsabilité la Municipalité. Vous allez même jusqu'à dire que des travaux ont commencé, dans une confusion entretenue par vous, puisqu'il s'agit ici de travaux électriques réalisés par Enedis pour le compte de la RATP, en dehors du projet de mutation du centre-bus. »

Monsieur ROBILLARD : « Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'informations de la Ville, comment voulez-vous que des riverains le sachent ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur ROBILLARD, je ne vous ai pas interrompu donc permettez-moi d'aller au bout de mon propos.

Une enquête publique a été menée. Le commissaire-enquêteur a relevé que l'affichage légal avait été réalisé et maintenu pendant toute la durée de l'enquête, il a souligné que les parutions légales avaient été effectuées, qu'un dossier papier avait été tenu à la disposition du public dans les locaux des mairies de Thiais et d'Orly et téléchargeables en ligne sur le portail internet de la Préfecture du Val-de-Marne. Il note utilement qu'une réunion de présentation aux riverains par la RATP a eu lieu en juin 2019, ainsi qu'une visite du site, et qu'un courrier de présentation leur a été transmis en juin 2020. Je le répète, ce dossier n'est pas porté par la Ville de Thiais mais par la RATP.

Vous procédez à une lecture totalement partielle du rapport remis à la fin du mois d'août par le commissaire-enquêteur, afin de créer une polémique inutile. Puisque vous aimez à citer ce document je vais vous répondre avec les arguments qui y sont développés : il est précisé, page 103 et suivantes : qu'il n'est *"pas utile ni même opportun d'envisager le déplacement de la crèche sur un autre site"*, que *"l'intervention du maire de Thiais a été décisive sur le déplacement du poste GRT/GAZ initialement prévu d'être implanté sur l'espace vert situé en entrée de ville"*.

Concernant les risques, et toujours dans ses conclusions, le commissaire-enquêteur souligne que :

- *"le dépôt même transformé en parc bus GNV n'est pas concerné par la réglementation SEVESO"*,
- *"les risques d'explosions dus au stockage ou à la manipulation du GNV, sans être nuls, sont très faibles"*,
- *"cette transformation en parc GNV ne devrait pas entraîner de nuisances olfactives pour l'environnement immédiat, voire devrait améliorer les nuisances olfactives actuellement constatées"*,
- *"les nuisances sonores émanant du centre bus devraient être contenues et même améliorées par rapport à la situation actuelle"*,
- *"l'objectif de réduction de la pollution visé par la RATP en transformant son parc bus en GNV devrait être pleinement atteint"*,
- le projet devrait *"avoir des effets bénéfiques sur la flore et la faune présentes sur le dépôt bus actuel"*,
- *"il n'est pas démontré que la transformation envisagée ait des répercussions sur la dévaluation des biens immobiliers des riverains"*,
- *"les dispositions prises sont de nature à diminuer les flux observés et devraient avoir un aspect plutôt positif sur la circulation aux abords du dépôt"*,
- *"l'ensemble des mesures de sécurité prévues par la RATP pour protéger le site de Thiais paraît adapté [au Commissaire] aux risques encourus"*.

Le commissaire-enquêteur, qui est une personne de l'art, sachant, et indépendant des parties à la procédure, conclut par un avis favorable pour le projet de mutation porté par la RATP.

La fameuse réunion du 9 juillet n'était pas une rencontre secrète : il s'agissait d'une réunion technique sollicitée par la RATP, après que j'ai refusé de signer le permis de construire, eu égard à la position défavorable du poste GRT Gaz. Il ne s'agissait pas d'un rassemblement collectif auquel on associe les riverains, mais bien d'une réunion de travail, comme nous en organisons quotidiennement, et qui a permis de modifier le projet et de déplacer le poste litigieux.

Vous attisez les peurs, créer des polémiques, et mélangez les sujets : je le répète les travaux n'ont pas débuté. Ceux qui ont eu lieu concernent une intervention d'Enedis pour la mise en place d'un transformateur électrique, nécessaire au centre-bus. »

Monsieur ROBILLARD : « Et le mur de 4 mètres qui a été construit ? C'est incroyable. Vous avez vu qu'il y avait un mur en béton de 4 mètres de haut qui a été construit le long de la voie nouvelle ? »

Monsieur le Maire : « Ça n'a rien à voir, vous mélangez les sujets. J'ajoute que j'ai écrit à Madame LE SOUFFACHE sur ce sujet, il y a quelques semaines. Je n'ai, à ce jour, pas obtenu de réponse de sa part. Je lui ai posé trois questions : considère-t-elle que la mutation du diesel vers le gaz est un progrès pour l'environnement ? D'après elle, les maîtres d'ouvrage ont-ils effectué suffisamment de communication ? le projet revêt-il un caractère dangereux, de son point de vue ?

Je me tiens toujours dans l'attente de ses éléments de réponse. Madame LE SOUFFACHE a pu mettre en avant son appartenance à l'entreprise publique, cependant cela n'est pas contradictoire avec le combat pour les questions écologiques. Elle a été élue et siège ici en tant que citoyenne, non pas comme représentante de la RATP. Je ne décèle aucune raison qui s'oppose à ce qu'elle se manifeste sur ce sujet, à moins qu'elle soit contre la mutation du centre-bus et qu'elle s'exprime au travers de vous, Monsieur ROBILLARD, *mezzavoce*, parce qu'elle n'ose pas le faire directement. J'aimerais l'entendre de sa voix : je lui ai écrit, et j'attends toujours sa réponse.

Ma position est très claire sur ce sujet : la RATP, maître d'ouvrage, a pris l'initiative du projet de mutation de son centre-bus, une enquête publique a eu lieu, le commissaire-enquêteur a remis un rapport dont les conclusions sont favorables et nous nous tenons dans l'attente de l'arrêté préfectoral. Ce sujet est clos. Si vous souhaitez faire un recours, c'est votre choix et votre droit. »

Madame LE SOUFFACHE : « Monsieur le Maire, je vais vous répéter ce que j'ai dit au début de ce Conseil Municipal. Les lois ont changé et se sont durcies. Il y a des peines de prison et des amendes et prises illégales d'intérêt et conflits d'intérêt lorsque l'on est élu et que l'on travaille par ailleurs. On apprend à tout âge, Monsieur le Maire, donc je vous invite à aller suivre une formation sur la compliance. »

Monsieur le Maire : « Madame LE SOUFFACHE, nous n'entrons pas ici dans le cadre de l'infraction de conflit d'intérêt. J'ai appartenu durant 15 années au Ministère de la Justice et j'ai siégé à la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, je n'ai jamais été interdit de dire quoi que ce soit sur la justice. Quand votre action n'emporte pas de conséquences sur votre intérêt particulier et personnel, on ne peut parler de conflit d'intérêt. Vous siégez ici en tant que citoyenne. »

Monsieur PATRY : « Dans le but d'améliorer nos travaux, vous avez cité un peu plus tôt pendant la séance, des références de site internet sur lesquels on pouvait se rendre, sur des dossiers qui ne sont pas nécessairement lisibles. Est-ce que l'on pourrait obtenir, lorsqu'il y a des dossiers, la sitographie, les références internet, nous renvoyant vers les éléments des différents dossiers ? Ça n'est jamais exhaustif, on le sait tous, mais pour autant, ça permettrait à des élus qui reçoivent les dossiers 5 jours avant le Conseil Municipal, d'être pourquoi pas plus juste et plus pertinent dans nos demandes et nos interventions ? 5 jours, c'est 120 heures, dont une partie dédiée au sommeil et au travail. »

Monsieur le Maire : « Les accès aux données que j'ai cités plus tôt concernaient des références à l'entreprise publique de la RATP et à l'Etat, pas celles de la Ville.

J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer devant vous : nous travaillons depuis quelques mois à la dématérialisation des procédures du Conseil Municipal. Les tablettes qui vous seront affectées permettront de communiquer de manière plus commode, rapide et économique. Un travail interne est piloté par les services de la Ville afin de mettre en place une solution sécurisée, ergonomique et facilitatrice pour nos échanges. Au mois d'octobre, le choix du logiciel sera arrêté, les tablettes seront acquises puis configurées avant de vous être distribuées au cours de formation prévues à la fin du mois de novembre. Nous nous sommes fixés l'objectif de procéder à un double envoi, papier et par voie dématérialisée, lors de notre séance de décembre 2020. A compter de 2021, nous réaliserons toutes les procédures uniquement de manière dématérialisée. »

Madame LE SOUFFACHE : « Pouvez-vous nous donner la date du prochain Conseil Municipal s'il-vous-plaît ? »

Monsieur le Maire : « La date n'a pas encore été fixée. Comme à l'accoutumée, les Conseillers Municipaux en seront informés un mois à l'avance. J'estime que c'est un délai suffisant pour que chacun puisse prendre ses dispositions. »

Madame LE SOUFFACHE : Vous aviez dit qu'à la fin de chaque Conseil Municipal, vous donneriez la date du suivant. »

Monsieur le Maire : « Non, ça n'est pas ce que j'ai dit. Vous avez demandé à ce qu'on prévoit les dates de séance en début d'année pour tout un exercice. Ça n'est pas possible. En revanche, nous informons les élus un mois à l'avance. Je l'ai écrit à Madame HILLION, ou à vous-même. »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 23 heures 14.

Le Secrétaire de Séance,



Virginie LEURIN-MARCHEIX

Le Maire,

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris



Richard DELL'AGNOLA

